

Langue : Français
Original : Anglais

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



PROGRAMME : QUATRIEME APPUI BUDGETAIRE A LA
REDUCTION DE LA PAUVRETE (ABRP IV)

PAYS : ZAMBIE

RAPPORT D'ÉVALUATION AOÛT 2011

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe:	Benedict Kunene, Analyste principal de l'éducation, OSHD.2
	Membres de l'équipe:	Patience Ugonma Ekoh, Analyste supérieur de l'éducation OSHD.2/ZMFO Justin Murara, Socio-économiste principal, OSHD.1 Fenwick Kamanga, Expert en gouvernance, OSGE/MWFO ThembaBhebhe, Chargé de programme pays, ZMFO AshieMukungu, Economiste pays, ZMFO Moses Ayiamba, Coordonnateur de la passation des marchés en chef, ORPF.1 /ZAFO Devinder Goyal, Coordonnateur de la gestion financière en chef ORPF.2 /ZAFO Herbert Chinokoro, Spécialiste, eau et assainissement, ZMFO Mothobi Matila, Economiste pays supérieur, OSGE.2
	Chef de division sectoriel	Boukary Savadogo, OSHD.2 Jacob Mukete, OSGE.2
	Directeur sectoriel	Agnes Soucat, OSHD Ndoumbe Lobe, OSGE
	Directeur régional:	Chiji Ojukwu, ORSB
Pairs évaluateurs		1. TonainaNgororano, Expert en gouvernance, OSGE.2 2. Frank Boahene, Analyste principal de l'éducation, OSHD.2 3. Mulle Chikoko, Chargé principal de la protection sociale, OSHD.1

Table des matières

EQUIVALENCES MONETAIRES	iii
POIDS ET MESURES	iii
EXERCICE BUDGETAIRE	iii
INFORMATIONS RELATIVES AU DON	iv
Informations sur le financement FAD	iv
CALENDRIER – Principaux repères (attendus)	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	v
Cadre logique axé sur les résultats	vi
RESUME ANALYTIQUE DU PROGRAMME.....	viii
I. LE PROJET	1
II. CONTEXTE DU PROGRAMME ET DU PAYS	2
2.1. Stratégie globale de développement et priorités de réforme à moyen terme du gouvernement	2
2.2 Evénements économiques et sociaux récents : perspectives, contraintes et défis	3
2.3 Situation du portefeuille du Groupe de la Banque	6
III. JUSTIFICATION, PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA CONCEPTION ET DURABILITE	7
3.1 Liens avec le DSP, évaluation de l'état de préparation et fondement des études analytiques du pays7	
3.2 Collaboration et coordination avec les autres partenaires au développement.....	8
3.3 Résultats et leçons tirées des opérations similaires antérieures	9
3.4 Rapports avec les opérations de la Banque en cours	10
3.5 Avantages comparatifs de la Banque et valeur ajoutée	11
3.6 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité.....	11
 Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques	 3
Tableau 2: Résumé des leçons apprises	10
Tableau 3: Besoins financiers de l'Etat (en % du PIB)	18

ENCADRES

I. But de l'ABRP

GRAPHIQUES

I. Indicateurs de gouvernance 5

ANNEXES

I. Lettre de politique de développement	5
II. Mesures préalables à la présentation au Conseil	6
III. Evaluation sommaire des conditions préalables au programme	2
IV. Relations FMI/Pays	2
V. Indicateurs économiques choisis de la Zambie	1
VI. Liste des projets en cours	1
VII. Application de bonnes pratiques en matière de conditionnalité	1
VIII. Progrès accomplis en matière de réalisation des OMD	2

EQUIVALENCES MONETAIRES

Juillet 2011

Unité monétaire de la Zambie = Kwacha

1 UC = 7.605 Kwacha (ZMK)

1 UC = 1,60045 dollar EU

1 UC = 1,10735 EUR

1 US\$ = 4.762 Kwacha (ZMK)

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique = 2,204 livres

1 kilogramme (kg) = 2,200 livres

1 mètre (m) = 3,28 pieds

1 millimètre (mm) = 0.03937 pouce

1 kilomètre (km) = 0,62 mile

1 hectare (ha) = 2.471 acres

EXERCICE BUDGETAIRE

1er janvier – 31 décembre

INFORMATIONS RELATIVES AU DON

Informations sur le client

EMPRUNTEUR : République de Zambie
ORGANE D'EXECUTION : Ministère des Finances et de la Planification

Plan de financement pour 2011

Source	Montant (millions de dollars EU)	Instrument
FAD (15 millions d'UC)	24	Prêt
Banque mondiale	30	Prêt
CE	43,5	Don
DFID	41,6	Don
Allemagne	13,6	Don
Finlande	6,8	Don
Total appui budgétaire	159,5	

Informations sur le financement FAD

Prêt : 15 millions d'UC
Type d'intérêts : fixes
Remboursement du principal : 1% de la 11^e à la 20^e année et 3% par la suite
Commissions d'engagement : 0,5% sur le montant non décaissé
Autres commissions
(Commissions de service) : 0,75% sur le montant décaissé et l'encours
Echéance : 50 ans
Délai de grâce : 120 mois (10 ans)

CALENDRIER – Principaux repères (attendus)

Note conceptuelle du programme : Juillet 2011
Evaluation du programme : Juillet 2011
Négociation du prêt : Août 2011
Présentation au Conseil : Septembre 2011
Signature du prêt : Octobre 2011
Entrée en vigueur : Octobre 2011
Décaissement : Novembre 2011
Achèvement du programme : Décembre 2012

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABRP	Appui budgétaire à la réduction de la pauvreté
APD	Aide publique au développement
ASD	Analyse de soutenabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
CCP	Comité des comptes publics
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CPAR	Rapport analytique sur la passation des marchés dans le pays
DFID	Accords de financement quinquennaux assortis de décaissements annuels
DPRF	Dépenses publiques et responsabilité financière
DSPAR	Document de stratégie pays axé sur les résultats
FAD	Fonds africain de développement
FEC	Facilité élargie de crédit (FMI)
FMI	Fonds monétaire international
FNDP	Cinquième plan national de développement
GFP	Gestion des finances publiques
GRZ	Gouvernement de la République de Zambie
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice du développement humain
IFMIS	Système intégré de gestion financière
JASZ	Stratégie d'aide conjointe à la Zambie
LPMP	Loi sur la passation des marchés publics
MDD	Mouvement pour la démocratie multipartiste
MLGH	Ministère des Collectivités locales et de l'Habitat
MoFNP	Ministère des Finances et de la Planification nationale
MoU	Protocole d'accord
MPSA	Ministères, Provinces, Organismes dépendants
NWSSP	Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement
OBP	Opérations basées sur le programme
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PC	Partenaires coopérants
PD	Partenaires au développement
PEES	Procédures d'évaluation environnementale et sociale
PEMFA	Gestion des finances publiques et responsabilité financière
PIB	Produit intérieur brut
RNB	Revenu national brut
RP-GFP	Rapport de performance de la gestion des finances publiques
S&E	Suivi & Evaluation
SMNI	Système de santé maternelle, néonatale et infantile
SNDP	Sixième plan national de développement
UC	Unité de compte
ZMFO	Bureau national de la Zambie
ZMK	Kwacha zambien
ZPPA	Autorité zambienne des marchés publics

Cadre logique axé sur les résultats

Pays et titre du projet:		Zambie: Quatrième appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP IV)				
But du programme		Promouvoir une croissance économique soutenue, à large assise et inclusive en vue de la réduction de la pauvreté				
NIVEAU DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCES			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris CSD)	Référence	Cible		
IMPACT	Réaliser une croissance économique soutenue, à large assise et inclusive, et contribuer à la lutte contre la pauvreté	Taux de croissance économique annuel en termes réels (PIB)	6% (moyenne de 2006-2010)	Croissance de 6 à 10 % (Vision 2030)	Bureau central des statistiques de la Zambie Office national des statistiques	Chute des cours mondiaux des produits de base <i>Diversification de l'économie</i>
		Taux d'extrême pauvreté	51% (2006)	29 % en 2015 (OMD)		Mise en œuvre lente à cause des problèmes d'infrastructure <i>Dialogue entre les PC pour améliorer et renforcer la gestion des investissements en infrastructures</i>
RESULTATS	Résultat 1: Renforcement de la responsabilité et de la transparence en matière de gestion des finances publiques	Indicateurs DPRF	B+ en 2008	A en 2012	Rapport DPRF	Capacités limitées <i>Programme PEMFA prolongée de 2 ans (2011-2012)</i> <i>Sensibilisation par la société civile appuyée par les PC</i>
	Résultat 2: Elargissement de la base des revenus pour financer les services sociaux de manière prévisible		NS in 2008	D en 2012	Rapport DPRF	Dépassement budgétaire dû aux pressions du secteur minier <i>Dialogue avec les PC et suivi des recettes par les organisations de la société civile</i>
	Résultat 3: Accroissement de la proportion de la population ayant accès aux services sociaux (eau et santé)	% de la population ayant accès à un approvisionnement fiable en eau potable Baisse du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 enfants)	84% in 2010 119/1000 in 2007	85% en 2015 (OMD 7) 64/1000 en 2015 (OMD 4)		Réalisation lente des objectifs des services sociaux due aux problèmes d'infrastructures (notamment les routes et la chaîne du froid pour la conservation des vaccins) <i>Accroissement des investissements dans l'infrastructure en tant que priorité du RIPS, DSPAR de la Banque ainsi que du 6è Plan national de développement du Gouvernement</i>
Composante I: Amélioration de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des finances publiques et mobilisation accrue des recettes						
PRODUITS	I.1. Exécution des recommandations du rapport 2009 de l'auditeur général	Pourcentage des recommandations exécutées	75% en 2006	85% en 2010		Inertie des ministères et des organismes chargés des actions de suivi <i>Dialogue avec les PC et sensibilisation de la société civile pour action</i>
	I.2. Essai d'audit fiscal au sein des sociétés minières	Rapports d'audits fiscaux	Capacité d'audit limitée	Présentation du rapport d'audit en 2010	MFDP/ ZRA	
	Composante II: Amélioration de l'accès de services sociaux					
	II.1 – Amélioration du taux de couverture de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural	% de la population rurale ayant accès à l'eau potable	37% (2006)	57% en 2010		Procédures de passation des marchés lentes à l'échelle locale du fait de l'implication permanente de l'organe central de contrôle de la passation des marchés
	II.2 – Amélioration de la vaccination des enfants de moins de 1 an	Pourcentage des enfants de moins de 1 an dûment vaccinés dans les 20 districts ayant obtenu les plus mauvais résultats.	NS	70% en 2010		Dialogue avec les PC pour amener ZPPA à exécuter pleinement les réformes L'absence d'infrastructures routières compromet l'atteinte des cibles dans d'autres secteurs <i>Dialogue avec les PC et investissements</i>

	II.3 –Remise des dons par le Ministère de la Santé aux Conseils de districts	Pourcentage du budget alloué aux Conseils de districts	11% (2009)	16% (2010)		<i>accrus dans les infrastructures</i>
INTRANTS						
Fonds africain de développement: 24 millions de dollars EU (2011). Autres donateurs: 159,5 millions de dollars EU						

RESUME ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Aperçu du programme	<p>Nom/Numéro du programme : Quatrième appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP III)/ P-ZM-KA0-004</p> <p>Portée géographique : Territoire national zambien</p> <p>Échéance globale : Deux ans, de janvier à décembre 2012</p> <p>Montant global du prêt : 15 millions d'UC</p> <p>Réalisations du programme : les principales réalisations englobent: la mise en application des recommandations de l'Auditeur général, la conduite de vérifications fiscales pilotes dans les sociétés minières, l'amélioration de la couverture de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants de moins d'un an, et l'accroissement des subventions du Ministère de la Santé aux Conseils de santé de districts.</p>
Description du programme	L'objectif global de cette opération est de contribuer à la réalisation d'une croissance soutenable, inclusive et à large assise, en vue de la réduction de la pauvreté. Le programme repose sur deux piliers, à savoir : (i) l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des finances publiques et la mobilisation accrue des recettes ; et (ii) le renforcement de l'accès aux services sociaux.
Résultats et bénéficiaires du programme	Les résultats escomptés du programme comprennent notamment : (i) l'amélioration de la gestion des finances publiques ; (ii) l'élargissement de la base des recettes publiques en vue du financement prévisible des services sociaux de base, (iii) l'accroissement de la proportion de la population ayant accès aux services sociaux (santé et eau). Les principaux bénéficiaires du programme sont les populations zambiennes, en particulier les populations rurales, les femmes et les enfants.
Evaluation des besoins	L'économie zambienne a enregistré une croissance de 7,6 % en 2010. Toutefois, la croissance des recettes en pourcentage du PIB a été suivie par une augmentation des dépenses à des proportions sensiblement identiques, plus particulièrement les dépenses d'investissement qui devraient s'élever à 6,6% du PIB en 2011 contre 3,5% en 2009, en vue du financement des projets d'infrastructures dont le pays a grand besoin. Il ressort du Rapport de la sixième et dernière revue (juin 2011) au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI, que le déficit de financement du budget 2011 ne connaîtra qu'une légère baisse, soit 2,9 % du PIB contre 3,1 % en 2010. près de la moitié de ce déficit devrait être couverte par des financements extérieurs, et l'autre moitié, par des emprunts intérieurs. Ainsi, l'appui budgétaire de la Banque contribuera à combler le déficit de financement du budget 2011.
Risques et atténuation des risques	Les cinquièmes élections générales multipartistes prévues en septembre 2011 pourraient conduire à un dépassement budgétaire, et éventuellement, à un mécontentement politique au cas où les résultats viendraient à être contestés. Les contraintes de capacités pourraient avoir un impact négatif sur la mise en œuvre des réformes ; le GRZ a entrepris un renforcement des mécanismes de mise en œuvre du respect du règlement financier, par la mise en place d'un compte unique du trésor et de l'IFMIS. Les réformes en cours, notamment le renforcement des capacités au titre du programme multidonateurs PEMFA et le mécanisme de dialogue ABRP, contribueront à l'atténuation des risques. Le FMI appuie actuellement les efforts du GRZ en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale et du recouvrement accru des contributions fiscales.
Valeur ajoutée de la Banque	La Banque jouit d'une expérience adéquate et a gagné la confiance des Autorités zambiennes en matière de réforme des finances publiques, ce qui lui permet d'appliquer les meilleures pratiques en la matière en Zambie. La synergie entre l'appui budgétaire axé sur le développement des services sociaux et les opérations connexes en cours (projets d'approvisionnement en eau) permet de créer une masse critique et favorise le dialogue politique.
Développement institutionnel et consolidation du savoir	Pour mieux faire connaître les défis et les priorités de la Zambie en matière de développement, la Banque intensifiera le dialogue politique au niveau du pays, dans le cadre du groupe d'ABRP. Les leçons tirées des opérations antérieures ont éclairé les services consultatifs fournis par le Groupe de la Banque à la Zambie, et contribué à une meilleure conception du programme de la Banque. La Banque prendra note des leçons apprises au titre du présent programme et en diffusera les résultats, à travers divers canaux, notamment les séminaires et les bulletins, en vue du partage des expériences sur le développement des bonnes pratiques.

I. LE PROJET

1.1. **Le Rapport et les recommandations ci-après sont présentés par la Direction dans le cadre d'un projet de prêt d'un montant de 15 millions d'UC en faveur de la Zambie pour le financement du quatrième Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP IV), à mettre en œuvre dans un délai de deux ans.** Ce programme vise à appuyer et à renforcer les réformes financées par les trois précédentes opérations d'appui budgétaire de la Banque (ABRP I, II, et III). Celles-ci visaient à améliorer le système de passation des marchés et à définir une stratégie de gestion de la dette ; à rendre plus efficace l'exécution du budget en réduisant l'écart entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles ; et à mettre en œuvre les recommandations du vérificateur tout en améliorant l'environnement du secteur privé. La présente opération porte essentiellement sur la mise en œuvre de réformes en matière de GFP initiées par les opérations précédentes. Elle apporte des améliorations en matière de mobilisation des revenus (grâce au respect accru des obligations fiscales par les sociétés minières) et la croissance inclusive (en investissant dans des opérations axées sur le développement humain, l'objectif étant d'atteindre un niveau plus élevé d'efficacité et de responsabilité dans la gestion des dépenses publiques pour optimiser l'utilisation des ressources dans la fourniture de services sociaux, et assurer une protection sociale appropriée des couches vulnérables de la société). Ces réformes cadrent bien avec les objectifs de développement de la Zambie définies dans le Sixième Plan national de développement (SNDP) 2011-2015, et avec la Vision 2030 de la Zambie. Ce programme obéit aux principes de la Déclaration de Paris en matière d'harmonisation avec les autres partenaires au développement (PD), et plus spécifiquement les six autres membres du Groupe d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (ABRP) avec lequel la Banque a signé un Protocole d'accord (MOU). Le programme ABRP-IV a été évalué en juillet 2011.

1.2. **Les réformes du programme visent à aider le Gouvernement zambien à mettre en œuvre des mesures lui permettant d'aller au-delà des taux de croissance économique globalement satisfaisants.** Ce pays a enregistré un taux moyen de croissance de 6% au cours de la période 2006-2010, dont 7,6% en 2010. Le programme examinera les questions de croissance inclusive à travers l'accroissement de l'efficacité et de la transparence dans le secteur public, ainsi que l'accès effectif aux services sociaux. Pour atteindre ces objectifs, le PARP-IV se décline en deux composantes, à savoir : (i) **l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des finances publiques et la mobilisation accrue des ressources** ; et (ii) **le renforcement de l'accès aux services sociaux**. La première composante consolide et approfondit les réformes du secteur public soutenues par les précédentes interventions de la Banque en matière d'ABRP. Cela afin de rendre la gestion financière plus responsable et plus transparente. La deuxième composante met l'accent sur l'offre de services sociaux essentiels dans les secteurs de la santé (dons pour la vaccination et le fonctionnement au niveau local) et de l'eau. Le programme devrait se solder par un élargissement durable de la (au niveau du district) et de l'eau. Les résultats attendus du programme sont notamment une utilisation plus efficace et inclusive des recettes fiscales, un élargissement significatif de la base de revenus et une amélioration de l'accès des plus démunis aux services sociaux, dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

1.3. **Les secteurs de politique et les conditions de décaissement du présent crédit s'alignent sur le Cadre d'évaluation de la performance (CEP) adopté d'un commun accord par le Gouvernement et le Groupe d'appui budgétaire (BSG), dans le cadre du Protocole**

d'accord signé à cet effet en 2005. Ce cadre de politique de développement établit un lien évident entre l'appui budgétaire et une matrice convenue de 25 objectifs¹, qui sont examinés annuellement. Par conséquent, les composantes de cette opération proposée ainsi que toutes les actions antérieures et les conditions de décaissement par tranche sont liées au CEP 2010². Le programme tient également compte des principes de bonne pratique de la Déclaration de Paris en matière de conditionnalité (par exemple, offrir l'appui de manière transparente, opportune et responsable).

II. CONTEXTE DU PROGRAMME ET DU PAYS

2.1. Stratégie globale de développement et priorités de réforme à moyen terme du gouvernement

2.1.1 La politique globale de développement de la Zambie est définie dans la Vision 2030 (Plan de développement national à long terme adopté en 2006), le SNDP 2011-2015 (moyen terme) et le Cadre de dépense à moyen terme (CDMT) 2009-2011. La Vision 2030 énonce trois scénarios : un scénario de base, un scénario privilégié et un scénario optimiste. Les objectifs visés par le scénario privilégié en matière de développement socioéconomique sont les suivants : (i) réaliser et maintenir un taux annuel de croissance réelle de 6% (2006-2010), 8% (2011-2015), 9% (2016-2020), et 10 % entre 2021 et 2030 ; (ii) maintenir un taux d'inflation modéré de 5% ; (iii) ramener la pauvreté nationale à moins de 20% de la population ; (iv) réduire les inégalités de revenus selon le coefficient de Gini à moins de 40 ; (v) garantir un accès sûr à l'eau potable et aux installations d'assainissement améliorées à 100% de la population urbaine et rurale ; (vi) assurer l'éducation à tous ; et (vii) offrir un accès équitable aux soins de santé de qualité à tous d'ici à 2030. Les hypothèses du scénario de base ne permettraient pas à la Zambie d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030, alors que le scénario optimiste est basé sur l'hypothèse d'une croissance économique soutenue sur une période de 25 ans, ce qui semble peu réaliste. Ce plan à long terme marque une rupture avec les pratiques antérieures qui consistaient à préparer et à mettre en œuvre des plans quinquennaux de développement qui ne cadraient pas avec une vision nationale. La Vision 2030 énonce les aspirations et la détermination du peuple zambien à faire en sorte que la Zambie devienne un 'pays à revenu intermédiaire prospère d'ici à 2030'. La Vision sera concrétisée à travers les traditionnels plans de développement quinquennaux, en commençant par le cinquième Plan national de développement (2006-2010) et les budgets annuels.

2.1.2 En février 2011, le Gouvernement a lancé le sixième Plan national de développement (SNDP) pour la période 2011-2015, avec pour objectif d'accélérer le développement infrastructurel, l'investissement en milieu rural et la réduction de la pauvreté, tout en favorisant le développement humain. Pour résoudre le problème des infrastructures, des investissements seront réalisés dans les principales infrastructures économiques telles que les voies de desserte, les canaux d'irrigation, les pistes touristiques et l'électricité. La promotion de la santé, de l'éducation, du développement des compétences et l'instauration de la protection sociale pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables

¹ Révisé en 2010, à partir d'une précédente version de 36 objectifs

² Un nouveau CEP 2011 – 2013 a été accepté, mais n'a pas encore été formellement adopté au moment de la mission d'évaluation de juillet/août 2011

stimuleront le développement humain. Pour réduire les seuils élevés de pauvreté et promouvoir le développement rural, l'accent sera mis sur la stimulation de la productivité agricole et la promotion de l'agro-industrie, tout en améliorant la fourniture des services essentiels tels l'eau et l'assainissement. La stratégie du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement est détaillée davantage dans le Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement (NWSSP). De plus, le SNDP s'intéressera également aux problèmes intersectoriels tels que la gouvernance, le VIH/SIDA, le genre et l'environnement.

2.1.3 Une bonne gestion des finances publiques (GFP) est nécessaire pour atteindre les objectifs à moyen terme du SNDP et la Vision à long terme 2030. Le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) définit les objectifs macroéconomiques pour la période 2009-2011, qui consistent notamment à : (i) conforter la stabilité macroéconomique ; (ii) maintenir la dette publique à un niveau soutenable ; (iii) promouvoir la diversification économique ; (iv) accroître les investissements dans le capital humain ; and (v) améliorer la compétitivité de l'économie zambienne. Pour atteindre les niveaux d'indicateurs socio-économiques souhaités, il conviendra de concentrer la dépense publique dans les secteurs prioritaire tout en s'assurant de la soutenabilité de la dette publique.

2.2 Evénements économiques et sociaux récents : perspectives, contraintes et défis

2.2.1 Grâce à la flambée des prix du cuivre, la Zambie a accédé récemment au statut de pays à revenu intermédiaire (après une réévaluation du PIB) avec en moyenne des taux de croissance de plus de 6% entre 2006 et 2010. En 2010, cette croissance a atteint 7,6%, stimulée par une flambée des prix du cuivre sur le marché international, combinée à une croissance significative de la production de cuivre ainsi que par une production agricole remarquable. Le PIB par habitant s'est élevé à 1.151dollars EU en 2010, contre 349 dollars EU en 2001. Le PNB par habitant (méthode Atlas de la Banque mondiale) a atteint 1.070 dollars EU, plaçant ainsi la Zambie dans la catégorie des petits pays à revenu intermédiaire. L'inflation a baissé, passant de 16,6% en 2008 à 7,9% à la fin de décembre 2010 (avec une moyenne annuelle de 8,5% en 2010). Certes, l'économie zambienne a été affectée par la crise économique mondiale de 2009 du fait de la baisse des prix du cuivre et des investissements directs étrangers, mais elle s'en est remarquablement bien tirée. La situation financière s'est caractérisée par une exécution budgétaire prudente qui a permis une plus grande mobilisation de l'épargne intérieure. Cependant, la croissance régulière de l'économie, et plus particulièrement du secteur minier, s'est soldée par un accroissement des recettes publiques. Le 20 juin 2011, le Conseil d'administration du FMI a conclu que la sixième et dernière revue de la Facilité de crédit élargie de la Zambie était satisfaisante, tout en soulignant que tous les critères du programme avaient été entièrement remplis.

Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques

Situation macroéconomique	2009	2010 (est)	2011 (proj)
Croissance du PIB réel	6,4	7,6	6,8
Prix de détail (fin de période)	9,9	7,9	7,0
Solde global (y compris dons)	-2,6	-3,1	-2,9
Recettes totales	16,0	17,8	19,3
Dépenses totales	21,4	22,7	24,1
Solde du compte courant	4,2	3,8	5,9
Réserves internationales (mois d'importation)	3,7	3,1	3,4
Dette totale	20,7	20,9	21,1

Source: Département de la Statistique BAD, % PIB

2.2.2 L'augmentation des prix du cuivre et la dépendance économique de la Zambie sur ce produit peuvent constituer à la fois un avantage et un inconvénient pour ce pays. Le cuivre représente 75% des recettes d'exportation du pays (moyenne de 2009-2010). La volatilité inhérente des cours des matières premières rend la Zambie vulnérable aux chocs extérieurs ; aussi la diversification de l'économie demeure-t-elle un objectif majeur pour le gouvernement.

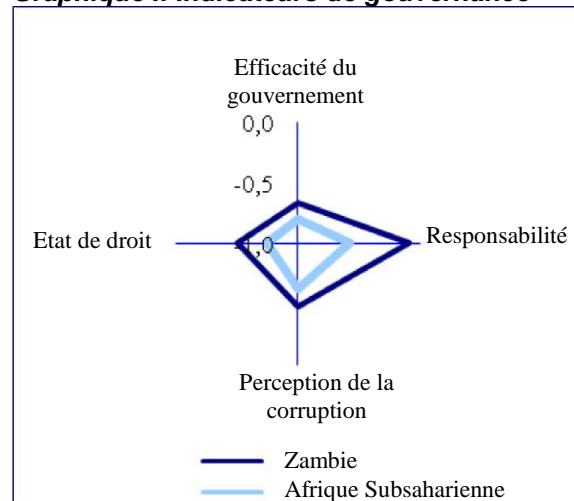
2.2.3 Les prévisions de croissance de l'économie zambienne sont bonnes, étant donné que les prix du cuivre sur le marché mondial devraient rester élevés et que les investissements chinois sont en hausse. Les promesses d'IDE sont fortes, et des investissements substantiels du secteur privé, en particulier dans le secteur minier, sont en cours ou en attente d'exécution. La Chine a augmenté récemment ses investissements en Zambie en récompense d'un accès aux ressources naturelles du pays. Le compte courant extérieur devrait rester largement excédentaire. En dépit de ces perspectives positives, la vigilance reste cependant de mise en ce qui concerne l'inflation ; par conséquent, la Bank of Zambia a pris des mesures pour ramener l'inflation autour de 7%, son taux cible pour la fin de 2011.

2.2.4 Entre 2009 et 2010, le déficit budgétaire et les recettes fiscales se sont accrues tandis que les recettes d'exportations doubliant. Les recettes totales et les dons représentaient 19,6% du PIB en 2010, et les dépenses 22,7%. Par conséquent, le déficit budgétaire (le solde global incluant les dons) est passé de 2,6% du PIB en 2009 à 3,1% du PIB en 2010, et à 4,9% excepté les dons. Les financements internes représentaient 2,8% du déficit et les financements externes 0,3% (y compris l'appui budgétaire). Les recettes fiscales ont enregistré une forte hausse de 1,9 point de pourcentage (de 15% à 16% du PIB), principalement grâce à la politique fiscale et au programme de réforme administrative en cours. Le déficit budgétaire (y compris les dons) devrait baisser légèrement à 2,9% du PIB en 2011 : le gouvernement envisage de financer la majeure partie du déficit (1,6% du PIB) au moyen de prêts extérieurs et le reste (1,3% du PIB) par l'emprunt national. La collecte des recettes fiscales devrait s'accroître pour atteindre 18,6% du PIB en 2011 grâce à la hausse des recettes versées par les sociétés minières.

2.2.5 Le déficit global du compte courant a baissé à 3,8% du PIB en 2010 (contre 4,2% en 2009) et le déficit du compte courant, à l'exclusion des dons, s'est légèrement détérioré pour s'établir à 2,3% en 2010 (contre 1,8% en 2009). L'amélioration notable des recettes d'exportation (de 4,319 milliards de dollars EU en 2009 à 7,414 milliards de dollars EU en 2010) à été contrebalancée par la baisse des dons officiels (2,4% du PIB en 2010 contre 4,2% en 2009). La hausse des recettes d'exportation était essentiellement tirée par le cuivre dont le volume s'est accru de 22%, et par le niveau record des prix du cuivre sur le marché international (en moyenne 6.878 dollars EU/t en 2010 contre 4.716 dollars EU/t en 2009, soit un bond de 46%). Mais les exportations en dehors du cuivre ont également connu une augmentation de 44% en 2010 (valeur nominale en dollar EU), indiquant ainsi un certain degré de diversification des exportations. Les réserves internationales brutes, exprimées en mois de la valeur des importations potentielles, restent solides à 3,1 mois. La dette totale du gouvernement central est restée stable à 20,9% du PIB en 2010, mais elle devrait s'accroître à 25-26% entre 2012 et 2013 du fait de l'emprunt extérieur aux conditions du marché pour financer les projets d'infrastructures hautement prioritaires. Même dans ces cas de figure, l'Analyse de soutenabilité de la dette (ASD) actualisée de la Zambie réalisée par le FMI et la Banque mondiale montre que le risque de surendettement du pays demeure faible.

2.2.6 La mauvaise gestion persistante des finances publiques en dépit des réformes antérieures et en cours, a obligé le gouvernement zambien à mettre en place d'importantes mesures pour améliorer la transparence, l'exhaustivité et l'obligation de rendre compte (cf. Annexe IX). Le graphique 1 montre que les indicateurs de gouvernance de la Zambie sont inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, et que ce pays doit faire beaucoup d'efforts pour améliorer ses indicateurs dans le domaine de la transparence et de la corruption. Il ressort de l'indice de perception de la corruption de Transparency International (2010) que la Zambie était classée 101^e sur 178 pays. Le rapport sur la performance de la gestion des finances publiques de 2008 (RP-GFP) a révélé des améliorations dans plusieurs secteurs ayant consolidé la transparence, l'exhaustivité et l'obligation de rendre compte en matière de gestion des finances publiques. Il a également mis en évidence des lacunes qui persistent et fait des recommandations spécifiques sur les voies et moyens de régler les questions liées à la GFP et au contrôle. Suite à ce rapport, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour accélérer et mettre en œuvre les réformes en matière de gestion des finances publiques. Les réformes récentes ont porté essentiellement sur le système de gestion financière, la transparence, les marchés publics et la lutte contre la corruption. Malgré la lenteur dans la mise en œuvre des réformes spécifiques au titre du programme de gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFA), les partenaires de la coopération étaient satisfaits de la réponse du gouvernement zambien relative à la feuille de route du PEMFA et ils ont jugé les résultats satisfaisants

Graphique 1: Indicateurs de gouvernance



2.2.7 Les fortes inégalités de revenus constatées en Zambie demeurent un défi et freinent le développement humain dans ce pays, réduisant ainsi ses chances d'atteindre la plupart des OMD. Selon l'Indice de développement humain (IDH) de 2010, la Zambie occupe le 150^e rang sur 169 pays. La répartition des revenus constitue l'un des défis majeurs que la Zambie doit relever. La croissance se concentre essentiellement dans le secteur minier et elle n'atteint pas d'importantes couches de la population. Cette répartition inégale des revenus est mise en évidence par le coefficient de Gini de la Zambie qui était de 0,60 en 2006, soit l'un des plus élevés en Afrique. La croissance économique enregistrée au cours de la dernière décennie ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté et une amélioration des conditions de vie générales de la majorité des Zambiens. Le pourcentage des populations vivant dans la pauvreté extrême (celles vivant avec moins d'un dollar par jour selon la parité du pouvoir d'achat de 1991) est passé de 57% en 1991 à 51% en 2006, tandis que l'OMD visant à réduire ce taux de moitié devrait l'établir au maximum à 29% en 2015. La Zambie a ainsi obtenu une réduction modeste de 7 points de pourcentage en 15 ans (1991-2006) et devrait réduire la pauvreté absolue par 22 points de pourcentage supplémentaire au cours des neuf années qui séparent 2006 de 2015 (2006 étant la dernière estimation disponible). La pauvreté extrême est également beaucoup plus élevée en zones rurales à 67% contre 20% en zones urbaines. La grande majorité des pauvres de la Zambie vivent dans les zones rurales, les concentrations les

plus élevées étant dans les provinces du Nord, de Luapula et de l'Est. La pauvreté rurale a diminué constamment depuis le début des années 90, mais s'est de nouveau aggravée de manière significative entre 2004 et 2006. La population urbaine de Zambie, qui affiche le taux de pauvreté le plus faible, se trouve principalement dans les provinces de Copperbelt et de Lusaka, qui abritent 69% des Zambiens vivant en milieu urbain. Outre l'énorme différence entre les zones urbaines et les zones rurales, la pauvreté extrême est également associée à un certain nombre de caractéristiques des ménages, notamment le sexe, l'âge et le niveau d'éducation de la personne en charge du ménage. En 2006, l'extrême pauvreté s'élevait à 57% (au niveau national) dans des ménages dirigés par des femmes contre 49% pour les ménages dirigés par des hommes. Les ménages ayant des personnes âgées étaient également plus enclins à être pauvres.

2.2.8 La stagnation relevée en matière de réduction de la pauvreté en zone rurale a même remis en question l'engagement du gouvernement zambien à utiliser les ressources publiques pour lutter contre la pauvreté dans les secteurs qui en ont le plus besoin. Les progrès réalisés par la Zambie pour atteindre les autres OMD sont évalués dans le rapport d'activités de 2011 (Annexe VIII). Certains OMD peuvent bien être atteints d'ici à 2015, notamment l'accès de tous les enfants à l'enseignement primaire et l'arrêt de la propagation du VIH/SIDA. Cependant, l'atteinte de la plupart des autres OMD d'ici à 2015 nécessitera l'accélération des efforts actuels, voire la réalisation de réformes et /ou d'investissements importants. De plus, le fait que 46% de la population soit âgée de moins de 15 ans constitue un énorme défi socio-économique.

2.29 Certes la pauvreté urbaine semble avoir régressé considérablement au cours de la dernière décennie, mais la pauvreté rurale n'a pas beaucoup diminué. Les autorités sont bien conscientes de la nécessité d'assurer une large base de croissance inclusive et de trouver une solution au problème d'inégalité des revenus. Le sixième Plan national de développement (SNDP) en cours vise à accélérer le développement en milieu rural à travers la promotion de l'agriculture à forte densité de main-d'œuvre afin de fournir aux populations rurales des opportunités de revenus. Lorsque la pauvreté est endémique en zone rurale, comme c'est le cas en Zambie, tout programme tendant à réduire la pauvreté doit viser à accroître les possibilités économiques pour les pauvres et accorder une place de choix à la croissance rurale et à la diversification, avec un accent particulier sur l'agriculture paysanne. Des stratégies spécifiques pour chaque domaine d'intervention (agriculture-élevage et pêche) sont abordées dans le SNDP et contribueront à accroître l'emploi et la génération de revenus pour les populations locales. Cette stratégie nécessitera d'importants investissements dans les infrastructures ainsi qu'un capital humain conséquent.

2.3 Situation du portefeuille du Groupe de la Banque

2.3.1 **19 opérations sont actuellement en cours en Zambie, notamment une opération d'appui budgétaire, 3 opérations régionales et 5 dans le secteur privé, pour un engagement total de la Banque de 136,7 millions d'UC.** La performance du portefeuille est restée satisfaisante, avec une meilleure notation globale en 2010, soit 2,47 contre 1,75 en 2008. Le progrès de la mise en œuvre et les objectifs de développement ont enregistré une notation moyenne de 2,46 et de 2,47 respectivement. Les modalités de financement prédominantes sont les prêt-projets. Les résultats des interventions passées et en cours révèlent que le portefeuille cadre avec l'orientation stratégique du pays. Cependant, il convient d'avoir des données de base

sectorielles fiables dans les domaines prioritaires de la Banque pour faciliter une meilleure préparation des nouvelles interventions ; mais il existe un problème en matière de renforcement du cadre de suivi et évaluation du gouvernement zambien afin de lui permettre d'accomplir efficacement ses missions à tous les niveaux. De plus, la Banque doit être proactive en aidant le gouvernement à renforcer ses capacités pour préparer des PPP bancables susceptibles d'être vendus à divers financiers, étant donné que la croissance identifiée est générée essentiellement dans le secteur privé.

III. JUSTIFICATION, PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA CONCEPTION ET DURABILITE

3.1 Liens avec le DSP, évaluation de l'état de préparation et fondement des études analytiques du pays

3.1.1 Le programme est conforme à la Stratégie à moyen terme de la Banque pour 2008-2012 et au Document de stratégie pays axé sur les résultats (DSPAR) 2011-2015. Le DSPAR repose sur deux piliers : (i) l'appui à la diversification économique à travers le développement des infrastructures ; et (ii) l'appui à la gestion économique et financière. De manière plus spécifique, le DSP vise à renforcer les capacités critiques dans les secteurs public et privé, renforçant ainsi la capacité du secteur public à fournir des services sociaux efficaces. Le programme proposé appuiera essentiellement le deuxième pilier du DSP, en mettant un accent stratégique sur l'obligation de rendre compte et la transparence dans la gestion des ressources publiques et sur la collecte des recettes, et en s'attaquant directement à la question de l'accès aux services sociaux dans des domaines vitaux comme l'eau et la santé.

3.1.2 La Zambie a un gouvernement démocratique stable fondé sur un multipartisme constitutionnel. La performance au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) triennale du FMI a été satisfaisante, et la revue finale s'est achevée en juin 2011. Un cadre de coordination efficace des donateurs existe au titre de la stratégie d'aide conjointe à la Zambie (JASZ et JASZ-II) et du Groupe d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP). L'évaluation du DSPAR 2008 a révélé que le système zambien de gestion des finances publiques comporte des garanties fiduciaires fiables ; du reste, pour minimiser les risques et les détournements de fonds, les nécessaires aménagements sont actuellement mis en œuvre à travers le programme PEMFA et la mise en place du système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS). Les risques liés aux acquisitions ont été sensiblement réduits suite à l'instauration de l'Autorité zambienne des marchés publics (ZPPA), qui a pris en compte la plupart des préoccupations évoquées par le Rapport analytique sur la passation des marchés dans le pays (CPAR) et par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) chargée des acquisitions. La Zambie remplit les conditions générales et techniques pour l'appui budgétaire général conformément aux politiques de la Banque relatives aux opérations basées sur les programmes (OBP). Les conditions préalables du programme ont été remplies (cf. Annexe III).

3.1.3 Le programme proposé s'appuie sur les études analytiques réalisées par le gouvernement zambien et les donateurs du PAPP³. Le rapport de performance de la gestion des finances publiques (RP-GFP) de 2008 constitue l'outil diagnostique de base de la gestion des finances publiques. Il a conclu que les réformes ont certes enregistré des progrès, mais que les

³ BAD, Banque mondiale, Commission européenne, DfID, Allemagne, Finlande et Norvège.

systèmes de GFP présentait encore quelques lacunes, qu'il convient de combler. Les réunions de dialogue politique de haut niveau tenues en 2009 ainsi que les revues annuelles de l'ABRP/les rapports d'activités du CEP ont également fourni des informations précieuses qui ont été utilisées dans le cadre de la conception du programme. Plus particulièrement, la définition des actions antérieures s'est basée sur le rapport d'activité du CEP 2009-2010 qui a été examiné lors de la réunion de revue en mai 2011. Les objectifs spécifiques du secteur de l'eau ont été basés sur le programme national d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural.

3.2 Collaboration et coordination avec les autres partenaires au développement

3.2.1 La Banque est activement engagée dans la coordination des activités des donateurs et le dialogue politique avec le gouvernement zambien et les partenaires coopérants (PC) à travers le bureau national de la Zambie et les missions au siège. En 2004, les PC basés en Zambie ont signé un protocole d'accord portant sur la coordination et l'harmonisation entre le gouvernement zambien et les donateurs, et en 2007 ils ont adopté une stratégie d'assistance conjointe en faveur de la Zambie (JASZ-I). L'objectif visé était de rendre l'aide plus efficace à travers la coordination, voire l'harmonisation des activités y afférentes, en vue de réduire la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En 2007, la Banque a signé le Protocole d'accord portant sur la coordination et l'harmonisation entre le gouvernement zambien et les donateurs, ainsi que le Protocole d'accord sur la JASZ avec 16 partenaires de la coopération. Ces accords ont permis : (i) de mieux harmoniser l'aide au développement avec le cinquième plan national de développement (ii) de renforcer au niveau local l'appropriation du processus du développement et d'accroître l'efficacité de l'aide publique au développement (APD), et (iii) d'améliorer l'offre de l'aide grâce à une meilleure répartition des tâches, d'axer davantage l'aide au développement sur les résultats et d'améliorer la prévisibilité de l'aide. La JASZ-II (qui n'a pas encore été signée) définit l'appui des PC en faveur du SNDP 2011-2015 en cours.

3.2.2 En janvier 2010, une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (DP) en Zambie a conclu que le programme d'harmonisation et d'alignement évoluait certes de manière relativement satisfaisante, mais que quelques problèmes subsistaient. L'appropriation par le gouvernement du processus de développement et de conduite du programme d'harmonisation et d'alignement demeure faible. Le gouvernement zambien n'a pas clairement défini ses préférences dans le cadre de la division du travail des PC dans les 20 secteurs prioritaires identifiés au titre du cinquième PND. Certes la Déclaration de Paris est largement considéré comme un important cadre normatif international régissant les rapports entre les donateurs et le gouvernement zambien, mais le niveau de clarté des principes de la Déclaration de Paris est variable et généralement faible pour les autorités zambiennes. A travers cette opération, la Banque continuera de collaborer avec d'autres PC et de promouvoir le dialogue avec le gouvernement zambien en vue d'améliorer l'appropriation et la mise œuvre.

3.2.3 Le programme d'appui budgétaire général en Zambie est soutenu par 6 partenaires de la coopération qui se sont engagés à fournir les ressources financières nécessaires à travers un cadre commun d'évaluation de la performance. Le Protocole d'accord de l'ABRP identifie un ensemble de principes de base qui constituent les préalables de l'appui budgétaire (voir Annexe III). Pour plus de détails sur le processus d'examen en vue d'un appui budgétaire, voir l'Annexe VII.

3.2.4 Certes le rapport d'activités de la GFP de 2008 constitue l'outil d'analyse du programme de réformes, mais le programme de gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFA) renforce les capacités nécessaires à la mise en œuvre des réformes identifiées. Grâce à l'appui de onze partenaires de la coopération, le gouvernement zambien a élaboré le programme PEMFA en décembre 2004 et commencé sa mise en œuvre en 2005 pour une période de cinq ans. Le PEMFA était financé par un Fonds fiduciaire pour un montant total de 72 millions de dollars EU pour cinq ans jusqu'en décembre 2010. Il a été prolongé pour deux années supplémentaires (2011-2012). Le PEMFA vise à contribuer aux efforts déployés par le gouvernement zambien pour renforcer ses capacités en matière de mobilisation et d'utilisation effectives et efficaces des ressources publiques et pour accroître la responsabilité financière globale et améliorer la qualité du service public.

3.3 Résultats et leçons tirées des opérations similaires antérieures

3.3.1 Les trois dernières opérations de l'ABRP ont porté essentiellement sur la GFP, le contrôle (acquisitions, vérification et lutte contre la corruption), l'amélioration du climat dans le secteur privé et la croissance en faveur des plus démunis. Elles ont été mises en œuvre au titre de l'appui de la Banque en faveur de la gouvernance économique et financière, qui faisait également partie intégrante de la JASZ et du cinquième Plan national de développement. L'ABRP I soutenait les réformes en matière de marchés publics et de gestion de la dette. L'ARBP II et l'ABRP III portaient essentiellement sur les institutions de contrôle des réformes de la GFP et l'assainissement du climat dans le secteur privé. Le Groupe a évalué l'efficacité de l'ABRP I à 70%, de l'ABRP II à 65,5% et de l'ABRP III à 62%. Tous les objectifs des trois opérations ont été atteints : une politique de la dette a été définie pour la Zambie ; dans le domaine de la planification et de l'exécution du budget, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) a été introduit, le système des marchés publics a été révisé et une politique de lutte contre la corruption a été adoptée par le Gouvernement. Parmi les mesures prises pour soutenir le développement du secteur privé, le nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise a été ramené de 8 à 3.

3.3.2 Les Rapports d'achèvement de projet des trois opérations d'ABRP révèlent que beaucoup reste à faire pour parvenir à une bonne gouvernance financière et réduire les inégalités de revenus. Le tableau ci-après résume les leçons tirées des trois dernières opérations.

Tableau 2: Résumé des leçons apprises

Leçons apprises	Actions prises
Pour rendre l'aide efficace, il conviendrait de trouver les voies et moyens d'en accroître l'impact sur le développement, notamment à travers la lutte contre la pauvreté, les inégalités, la morbidité maternelle et infantile.	L'ABRP IV soutient un accroissement de la dotation en faveur du Conseil de district du Ministère de la Santé, promouvant ainsi l'inclusion sociale tout en renforçant les capacités des ministères pour leur permettre de faciliter l'accès aux services de santé, car ces ressources sont effectivement destinées aux services et non aux dépenses administratives.
La Déclaration de Paris a accru l'intensification du dialogue dans le secteur de la santé, ce qui a contribué à l'élaboration de mécanismes et de procédures ayant suscité un appui coordonné en faveur des systèmes nationaux et une plus grande utilisation d'approches basées sur les programmes et permis d'évoluer vers l'atteinte des OMD.	La composante II du programme appuie le MoH pour l'atteinte de l'OMD relatif à la vaccination et également pour améliorer la qualité du service à travers l'allocation de ressources plus importantes aux Conseils de district.
Les conditions devraient être réalistes et cadrer avec l'action du Gouvernement	Lors de la conception de l'ABRP IV, les objectifs ont été minutieusement choisis à partir du cadre d'évaluation de la performance (cf. Annexe II) élaboré par le gouvernement zambien et les donateurs et ils sont susceptibles d'être atteints par le Gouvernement
La nécessité pour la Banque d'accroître sa participation dans l'identification et l'analyse du Cadre conjoint d'évaluation des performances (CEP) et de renforcer le dialogue politique à travers le renforcement des capacités du bureau local	Les revues conjointes complètent les capacités des donateurs et réduisent les coûts des transactions du Gouvernement. Le bureau local participe activement à ces revues, et d'autres PC ont été contactés pendant la conception de cette opération.
Il convient absolument d'établir des systèmes et des institutions publics de gouvernance pour une mise en œuvre efficace et opportune de l'appui budgétaire et des autres programmes/projets.	L'accent mis sur la GFP au titre de l'ABRP-IV vise à prolonger et à renforcer l'agenda des réformes dans ce secteur critique qui a également constitué le point central des précédentes opérations d'appui budgétaire. De plus, plusieurs indicateurs du CEP en cours portent sur la GFP, dont deux ont été sélectionnées au titre de l'opération.
Certes, toutes les opérations d'appui budgétaire mettent l'accent sur la gouvernance et la GFP, mais leur caractère multisectoriel, leur synergie avec les opérations sectorielles et leur potentiel en matière de renforcement du dialogue sectoriel devraient également être pris en compte.	Les inégalités de revenus et le faible niveau de développement humain ont été identifiés comme étant les principaux défis de la Zambie. D'où la grande importance accordée par l'ABRP-IV à l'offre de services sociaux, à travers d'une part, la composante GFP qui met l'accent sur la nécessité de créer un cadre fiscal pour accroître les dépenses sociales, et d'autre part, la deuxième composante qui vise particulièrement la fourniture de services sociaux.

3.4 Rapports avec les opérations de la Banque en cours

3.4.1 **L'ABRP-IV complètera d'autres opérations destinées à améliorer l'accès aux services sociaux, et plus particulièrement dans les secteurs de l'eau/assainissement et de la santé qui absorbent environ deux-tiers des ressources du secteur public de la Banque en Zambie.** De plus, l'amélioration de la gestion des finances publiques aura des effets positifs sur les capacités de gestion de tous les projets en cours financés par la Banque, ainsi que sur les nouveaux projets mis en œuvre dans les secteurs des routes, de l'énergie et de l'éducation (voir liste des projets en cours à l'Annexe VI). Les questions de gouvernance et les risques connexes revêtent une importance particulière dans le secteur de l'infrastructure qui figure parmi les quatre domaines prioritaires mis en exergue dans la Stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012,

et elles sont également examinées dans la Stratégie sectorielle des infrastructures. L'amélioration des procédures de passation des marchés dans le cadre de l'opération proposée contribuera largement à réduire le risque lié aux opérations infrastructurelles.

3.5 Avantages comparatifs de la Banque et valeur ajoutée

3.5.1 L'expérience cumulée et les réalisations des opérations d'appui budgétaire dans plusieurs pays africains ont permis à la Banque d'acquérir une précieuse expérience en matière d'appui aux réformes du secteur public. L'appui constant s'est soldé par un solide partenariat entre la Banque, les autres PC et le Gouvernement dans les domaines de la réforme du secteur public et de l'accès aux services sociaux. La Banque a acquis des connaissances et gagné la confiance des autorités grâce aux opérations antérieures et aux études analytiques, notamment l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en Zambie (Phase II, février 2011). Les enseignements tirés des opérations antérieures et les études analytiques ont servi à guider la conception de cette opération. La synergie qui va se créer entre cette opération et les autres opérations en cours de la Banque dans le domaine de la GFP et de la fourniture de services sociaux permettra d'obtenir une masse critique et apportera une valeur ajoutée à cette dernière opération. A travers son Bureau national, la Banque prend actuellement une part active dans l'architecture de l'aide en Zambie, ainsi que dans le dialogue avec d'autres PC. Cette opération bénéficiera d'un encadrement plus rapproché de la part du Bureau national pour la Zambie (ZMFO).

3.6 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité

3.6.1 Les principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité, notamment ceux relatifs au renforcement de l'appropriation par le Gouvernement, du cadre de responsabilisation et de coordination par le Gouvernement et les partenaires financiers, et à l'adaptation de ce cadre à l'appui de la Banque, au choix des conditions de décaissement nécessaires à l'atteinte des résultats, et à la transparence des rapports d'activités en vue d'un appui financier prévisible et basé sur la performance, ont été pris en compte dans la formulation de l'ABRP IV. L'application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité est présentée en détails à l'Annexe VII.

IV. PROGRAMME PROPOSE

4.1 Objectif et finalité du programme

4.1.1 L'objectif global de cette opération est de réaliser une croissance soutenue, à large assise et inclusive, et de contribuer à la réduction de la pauvreté. La finalité consiste à créer un espace fiscal propice aux politiques de développement en faveur des pauvres et à accroître l'accès aux services sociaux tels que l'alimentation en eau et la santé à une proportion plus importante de la population.

4.2 Composantes, objectifs opérationnels et résultats attendus du programme

4.2.1 Le programme comprend deux composantes, à savoir : (i) l'amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion des finances publiques et la mobilisation accrue des recettes, et (ii) le renforcement de l'accès aux services sociaux. Compte tenu des

insuffisances de la gestion des finances publiques et de la nécessité d'accroître la transparence et la responsabilité, la première composante appuiera les mesures visant à améliorer l'efficacité des institutions de contrôle, en plus des autres activités liées à la GFP. L'opération appuiera également les efforts visant à consolider la base des revenus destinés aux dépenses en faveur des pauvres. A cet égard, l'appui visera la révision du système fiscal. La deuxième composante appuiera les activités visant à améliorer l'accès aux principaux services sociaux tels que l'eau et la santé en milieu rural.

4.2.2 Ces composantes ont été soigneusement choisies en fonction des objectifs conjointement identifiés par le GRZ et les partenaires de la coopération, et elles intégraient également la matrice du CEP (voir Annexe II). Elles ont également tenu compte de la capacité de mise en œuvre du GRZ et du rapport avec d'autres opérations de la Banque, tel que décrit au paragraphe 3.4. Par ailleurs, l'identification des composantes de cette opération permet d'approfondir les réformes prises en charge par les précédentes opérations d'appui budgétaire et elle complète les réformes appuyées par d'autres partenaires au développement.

Composante A : (i) Améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques et accroître la mobilisation des recettes

4.2.3 *Situation actuelle* : Dans l'ensemble, le mécanisme de GFP s'est amélioré au cours des dernières années comme l'indique l'évaluation des DPRF 2008. Les améliorations ont abouti à des notations considérablement plus élevées des DPRF en matière de crédibilité, d'exhaustivité, de transparence et de contrôle externe du budget. L'exécution du budget s'est améliorée en partant d'une note très faible ; elle demeure toutefois le domaine qui nécessite le plus de progrès (voir Annexe technique II pour l'évaluation détaillée de la GFP au titre des DPRF). La gestion budgétaire s'est également améliorée grâce à l'introduction de l'IFMIS, mais la mise en œuvre de ce système a été lente. La création d'une direction du trésor et d'un compte unique du trésor constitue une initiative majeure destinée à améliorer la gestion des finances et le contrôle des dépenses publiques. L'adoption de la loi sur la passation des marchés publics et de la politique de lutte contre la corruption en 2009 constitue une autre mesure visant à améliorer la gestion et le contrôle des finances publiques. L'Agence de régulation des marchés publics (ZPPA) n'est pas investie de l'autorité de régulation au titre de cette loi, et elle prépare actuellement la réglementation de la passation des marchés en vue de l'élaboration des dossiers d'appel d'offres. La couverture d'audit s'est étendue, mais beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de vérifications spécialisées et la lutte contre la corruption. Avec l'appui des PC, les capacités du bureau de l'Auditeur général ont été renforcées. Ainsi, ce bureau a été décentralisé dans environ 36 districts et dans toutes les provinces, et la couverture a atteint environ 79 % du territoire national. Le gouvernement a mis en place un nouveau régime fiscal visant à élargir l'assiette, à améliorer la collecte et à réduire la fraude fiscale. Toutes les mesures sus-évoquées sont axées sur la maîtrise des dépenses, la responsabilité financière et la mobilisation accrue des recettes à travers le régime fiscal.

4.2.4 *Défis* : Les principaux défis en matière de gestion des finances publiques en Zambie englobent : la crédibilité du budget et l'alignement des dépenses sur le budget. Il convient de faire des efforts supplémentaires pour allouer et ensuite exécuter le budget de manière réaliste. Les rapports font état d'une faible exécution du budget, comme en témoignent les décaissements

tardifs en faveur des organismes dépensiers et l'écart encore considérable entre le budget et les dépenses réelles, soit 15 % en 2009 et 27 % en 2010. Plusieurs comptes ont été ouverts auprès des banques commerciales par le Gouvernement zambien pour des projets spécifiques, ou par les organismes dépensiers, ce qui rend complexe la gestion des finances. D'où la nécessité de mettre en place un compte unique du Trésor en vue d'améliorer la gestion et le contrôle des finances publiques. La mise en œuvre intégrale de l'IFMIS devrait améliorer la situation. L'application et le respect de la nouvelle loi sur la passation des marchés constitue une gageure étant donné l'inexistence d'une réglementation en la matière et de documents d'appel d'offres standards, et la faible capacité des cellules en charge de la passation des marchés dans les ministères concernés, ce qui se traduit par l'absence de transparence dans la passation des marchés et l'acquisition des biens et services non budgétisés. La supervision est également insuffisante étant donné que les recommandations de l'auditeur général ne sont pas mises en œuvre. Il convient d'accroître l'espace à travers la mobilisation des recettes. À cet effet, le GRZ doit veiller au recouvrement des contributions fiscales qui lui sont dues, en particulier auprès des sociétés minières.

4.2.5 **Réformes sectorielles requises :** Les piliers du cadre réglementaire étant déjà mis en place, il convient d'accorder la priorité à la mise en œuvre du programme proposé dans le cadre de la GFP : (i) Accélérer la mise en œuvre intégrale du Système intégré de gestion financière (IFMIS) instauré au titre du programme PEMFA, étant donné qu'il améliorera la tenue des registres, la préparation et l'exécution du budget, ainsi que la préparation des comptes devant être vérifiés. (ii) La mise en place d'un compte unique du trésor et l'instauration des revues trimestrielles afin d'améliorer l'exécution du budget, constituent également des réformes nécessaires au renforcement de la gouvernance financière. (iii) Poursuivre la mise en œuvre des réformes de la passation des marchés par l'élaboration et la publication des procédures de passation des marchés et les documents d'appel d'offres standards ; la décentralisation du système de passation des marchés dans les ministères, les provinces et les organismes dépensiers (MPSA), la formation du personnel à la gestion des cellules de passation des marchés et à la dotation de celles-ci en ressources humaines ; et veiller à ce que la ZPPA remplisse ses missions de régulation et de renforcement des capacités. En ce qui concerne le suivi de l'audit externe (iv), il convient de veiller à ce que les recommandations de l'auditeur général soient suivies de mesures appropriées ; il ne s'agit pas tout simplement de soumettre les problèmes aux agents comptables, mais aussi de veiller à ce que des mesures soient effectivement prises contre les coupables.

4.2.6 Quant à la mobilisation des recettes, le GRZ doit élargir l'assiette fiscale et renforcer la collecte afin de pouvoir financer davantage de projets au moyen de ressources nationales. Les recettes fiscales devraient atteindre 18,6 % du PIB en 2011 contre 15 % en 2009 ; toutefois, le déficit de financement est resté identique, d'où la nécessité pour le pays d'optimiser ses recettes minières, de maîtriser et de surveiller ses dépenses. Par conséquent, les réformes ont pour but d'évaluer et de renforcer le respect des différents accords sur les taxes minières, qui constituent une importante source de revenus pour l'État.

4.2.7 **Mesures et objectifs stratégiques liés à la consolidation de la gouvernance financière :** Le CEP 2009-2010 visait à apporter des améliorations, entre autres, dans les domaines suivants : la GFP (affectations budgétaires, écart entre les budgets approuvés et les dépenses effectives et application de la législation approuvée en matière de passation des marchés), la supervision

(suivi effectif des recommandations du rapport de l'Auditeur général) ; et fiscalité minière. Le programme contrôle l'efficacité et la transparence des institutions de contrôle (audit externe) et la mobilisation des recettes fiscales. Les indicateurs sélectionnés sont les suivants : (i) la proportion des recommandations formulées dans le rapport 2009 de l'Auditeur général approuvée par la Comité des comptes publics ; et (ii) la conduite d'audits fiscaux pilotes dans trois sociétés minières pour s'assurer de leur conformité à la réglementation fiscale.

4.2.8 Le nouveau CEP 2011 – 2013 vise à approfondir les réformes et à améliorer davantage les domaines suivants : exécution rigoureuse du budget, réforme des procédures de passation des marchés, suivi des recommandations de l'auditeur général, mobilisation des recettes, avec un accent particulier sur les recettes nationales ; eau et assainissement ; et sécurité sociale

Composante B : Amélioration de l'accès aux services sociaux

4.2.9 **L'intervention vise à assurer l'accès d'une proportion accrue de la population zambienne aux services sociaux – notamment l'eau et la santé.** La croissance économique zambienne enregistrée au cours de la dernière décennie ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté ni par une amélioration des conditions générales de vie pour la majorité des Zambiens. Le développement humain demeure faible. Par conséquent, la lutte contre la pauvreté rurale et la fourniture de services sociaux constituent l'un des principaux objectifs de la Vision 2030 et du sixième plan national de développement (SNDP). L'eau et la santé constituent des secteurs clés susceptibles d'avoir un impact sur le niveau de pauvreté actuel.

Sous-composante du Secteur de l'eau

4.2.10 **Situation actuelle** : En Zambie, les difficultés d'accès à l'eau potable et à l'assainissement constituent le principal facteur de pauvreté en milieu rural, où 67 % de la population vivait encore dans l'extrême pauvreté en 2006, selon la revue OMD 2011⁴. Elles sont également responsables de l'incidence relativement élevée des maladies hydriques, qui se traduit par des dépenses de santé élevées au plan individuel et communautaire.

4.2.11 **Défis** : De manière générale, la part du budget national allouée au secteur de l'eau est faible ; en effet, au cours de la période 2006-2010 couverte par le cinquième plan national de développement (FNDP), l'engagement financier de l'État en faveur de ce secteur représentait 0,8 % des dépenses « essentielles » et 0,5 % de l'ensemble des dépenses publiques. Au cours de la dernière décennie, les principaux investissements ont été effectués grâce aux financements donateurs. Lorsque ces financements sont disponibles, les investissements dans le secteur de l'eau ne permettent pas d'appuyer la planification, la mise en œuvre et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau en milieu rural, en raison de l'insuffisance des capacités techniques, financières et institutionnelles à l'échelle des Conseils de district.

4.2.12 **Réformes sectorielles requises** : En 2006, le gouvernement a adopté un Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural (NRWSSP). Ce programme vise à fournir un accès durable à l'eau et à l'assainissement afin de satisfaire les

⁴ 59,5% selon une autre définition de la pauvreté extrême fondée sur l'enquête de suivi 2006 sur les conditions de vie

besoins essentiels, d'améliorer la santé et de réduire la pauvreté en faveur des populations rurales zambiennes et par conséquent, de contribuer à l'atteinte des OMD en matière d'eau et d'assainissement à 75 % et 60 % respectivement à l'horizon 2015. La cible d'un taux de couverture de 75 % pour l'eau potable saine (ou de bonne qualité) a également été retenue pour l'OMD-7. Les objectifs spécifiques du Programme⁵ national d'approvisionnement en eau et d'assainissement en zones rurales consistaient à faire passer l'accès à un approvisionnement en eau sûr, fiable et en quantités suffisantes de 37 % à 57 % de la population rurale à l'horizon 2010. Le CEP a retenu la même cible. Il ressort des analyses préliminaires des données recueillies du Système de gestion des informations du NRWSSP des conseils de district et de la comparaison avec d'autres données recueillies dans les zones du projet par d'autres partenaires, que la cible a été atteinte. En termes d'allocation des ressources à ce secteur, une analyse du Budget 2011 du GRZ (livre jaune) a révélé qu'un total de 617 milliards de ZMK a été alloué à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans divers ministères et directions. 79 % de ce montant devait provenir de différents partenaires coopérants et 21 % du GRZ, soit une allocation budgétaire de 3 % du budget de l'Etat pour l'exercice 2011.

4.2.13 La stratégie du NRWSSP est mise en œuvre à travers une approche axée sur le programme qui intègre diverses modalités de financement et est appuyée par un processus de coordination des activités des donateurs, sous la supervision du gouvernement. Le Ministère des Collectivités locales et de l'Habitat (MLGH) définit l'orientation stratégique, assure le contrôle technique et financier, facilite la mobilisation des financements étrangers et locaux destinés au développement des investissements. La mise en œuvre du programme incombe aux Autorités locales au niveau de district. Par conséquent, l'affectation du budget en temps opportun et la décentralisation des procédures de passation des marchés sont absolument indispensables au succès du programme ; Ainsi, l'atteinte des objectifs sectoriels requiert une mise en œuvre intégrale de la réforme des procédures de passation des marchés et une redéfinition éventuelle du seuil nécessitant l'approbation de la ZPPA.

4.2.14 **Mesures et objectifs stratégiques au titre du programme :** Le programme appuie l'approvisionnement en eau dans 36 districts supplémentaires sur un total de 74 au niveau national, ce qui permettra d'atteindre la cible de 57 % des populations rurales ayant accès à l'eau potable. Le programme d'investissement porte sur la construction et la réhabilitation de forages et d'autres points d'eau. Au terme du programme, aucun ménage des communautés visées ne se trouvera à plus de 500 mètres d'un point d'eau. Les études antérieures ont révélé que les communautés ayant accès à l'eau potable bénéficient d'une meilleure santé. Il y a aussi un impact sur le niveau d'éducation, dans la mesure où la politique consistant à fournir des installations d'eau et d'assainissement dans les écoles rurales a permis d'accroître la fréquentation scolaire dans les 36 districts. Par ailleurs, les points d'eau fourniront également de l'eau à des fins de production, notamment pour l'élevage de bétail et les cultures de subsistance à proximité des collectivités. Comme impact indirect, la réduction du temps consacré à la recherche de l'eau et l'impact positif de cette situation sur la santé observée notamment dans la réduction de la morbidité permettra aux populations rurales d'intensifier leurs activités productives et génératrices de revenus, ce qui conduira à terme à une croissance plus inclusive.

⁵ Ces données proviennent d'une analyse préliminaire du système de gestion d'information sur l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural

Les points d'eau permettront également de développer des activités productives, notamment l'élevage du bétail et la production des cultures vivrières à proximité des communautés. En outre, la politique de construction des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles rurales a entraîné une fréquentation accrue des écoles dans les 36 districts concernés.

Sous-composante du Secteur de la santé

4.2.15 ***Situation actuelle*** : Le taux de mortalité infantile demeure élevé (pour les enfants de moins de 5 ans, soit 119 décès pour mille naissances vivantes en 2007 contre 191 en 1992, mais loin de la cible de 64 des ODM fixée pour 2015) et la couverture vaccinale insuffisante, en particulier en zones rurales. En ce qui concerne la couverture vaccinale complète (c'est-à-dire contre la rougeole, la polio, etc.) des enfants de moins d'un an, la moyenne nationale est à 84 % dans les 74 districts de la Zambie ; toutefois, l'on note une amélioration récente dans les zones urbaines. Un classement effectué sur plusieurs années révèle que certains districts, essentiellement ruraux, affichent systématiquement un taux de couverture nettement inférieur à la moyenne, y compris les districts ruraux ayant une couverture vaccinale complète inférieure à 50 %.

4.2.16 ***Défis*** : L'atteinte de l'objectif de l'accroissement de la couverture des campagnes de vaccination est entravée par le mauvais état des infrastructures routières pour atteindre les zones enclavées et l'insuffisance des chaînes du froid. De manière plus générale, l'inexistence d'infrastructures de santé permanente et viable en zones rurales, qui permettrait de promouvoir la vaccination dans tout le système de santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) impose une limite à la couverture qui peut être réalisée à travers des campagnes de vaccination ponctuelles itinérantes.

4.2.17 ***Réformes sectorielles requises*** : Dans le but de réussir à accroître la vaccination et réduire la mortalité infantile, les difficultés évoquées ci-dessus doivent être surmontées. Le SNDP met l'accent sur l'accès équitable à des services de santé de qualité, avec un intérêt particulier pour les zones mal desservies et les populations vulnérables. L'amélioration des soins de santé n'est pas uniquement un objectif social, il s'agit également d'un moyen d'assurer la viabilité de la base du capital humain requise pour une croissance économique durable. Par conséquent, le SNDP a pour but d'accroître l'accès à la SMNI, notamment la vaccination, l'accouchement sans risque et les soins obstétricaux d'urgence de base. Cet objectif nécessite un investissement accru dans les installations de SMNI, une dotation adéquate de ces structures en personnel et un programme de formation conséquent (le rôle des sages-femmes est crucial) et des mesures incitatives suffisantes pour amener le personnel à travailler en zones rurales. Une politique incitative spéciale en matière de système de paiement des fonctionnaires (sous-forme d'« indemnités compensatrices » pour les zones rurales) est en étude. La politique de construction d'un centre de santé à proximité d'une école s'est traduite par une hausse de la fréquentation des structures. L'atteinte des objectifs de cette politique nécessite également le rapprochement, autant que possible, des soins de santé des populations et l'implication accrue des autorités locales au niveau des districts et des communautés. Toutefois, à moyen et à long terme, il convient d'accroître les investissements dans les infrastructures, à savoir les routes, l'énergie et l'eau, afin que la croissance économique atteigne les zones rurales lointaines, génère des recettes et contribue de façon durable à l'atteinte des objectifs des politiques sectorielles en matière de santé et

d'éducation. Toutefois, il convient de noter que la Banque aide la Zambie à faire face au manque criard d'infrastructures, dans la mesure où il s'agit d'une priorité de la SMT, du DSIR, du DSP et du SNDP. Cela est mis en évidence par les projets d'infrastructure dans le portefeuille actuel, notamment le projet de centrale de Ithezi-Thezi et les projets régionaux du pont de Kazungula et du Corridor de Nacala, entre autres.

4.2.18 ***Mesures et objectifs stratégiques au titre du programme :*** Une couverture vaccinale accrue en faveur des enfants de moins d'un an contribuera à l'atteinte de l'OMD 4, visant à réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (par rapport au niveau de 1991 lorsque les OMD ont été adoptés). Le programme appuie deux réalisations qui permettront d'atteindre les résultats ciblés : (i) la vaccination d'au moins 70 % des enfants de moins d'un an dans les 20 districts les moins performants ; (ii) accroître la proportion des dons décaissés par le ministère de la santé au bénéfice des conseils de district, de 11 % à au moins 16 % des dépenses totales hors salaires budgétaires du Ministère, afin de donner de la flexibilité et de rapprocher autant que possible les soins de santé de la population. Cela permettrait d'accroître la capacité des districts à fournir des services améliorés aux bénéficiaires dans la mesure où ce type de ressources est utilisé pour des programmes directs de soins de santé et de matériel et non pour payer les salaires de l'Etat et d'autres dépenses hors programme. Une étude⁶ a analysé « la marge de manœuvre décisionnelle » accordée aux districts en Zambie, évalué les choix d'allocation réalisés par les autorités locales, et a fourni quelques indicateurs de performance des systèmes de santé dans le cadre de la décentralisation. Entre autres conclusions, l'étude a révélé que certaines exigences relatives à l'amélioration des performances en matière de décentralisation sont la disponibilité des fonds et une plus grande prévisibilité de ceux-ci, la disponibilité d'autres ressources telles que les véhicules pour les programmes de sensibilisation, les médicaments et les produits pharmaceutiques ainsi que l'augmentation des ressources humaines en particulier chez le personnel infirmier et paramédical. L'appui à l'augmentation des allocations hors dépenses du personnel aux conseils de district contribuera à améliorer la performance dans le secteur de la santé. Le ministère de la Santé est l'une des principales institutions gouvernementales qui affichent de bons résultats en matière de décentralisation en Zambie.

4.2.19 Toutes les conditions préalables à cette opération devront être remplies au moment de la présentation du rapport au Conseil (voir Annexe II).

4.3. Besoins et mécanismes financiers

4.3.1 D'après les prévisions contenues dans le rapport des services du FMI sur la 6^e et dernière revue de la FEC conduite en juin 2011, le budget de l'Etat de Zambie atteindra 21,1 % du PIB en 2011, dont 19,3 % provenant des recettes fiscales et non fiscales et 1,8 % provenant des dons. Le déficit de financement restant (après les dons) de 2,9 % du PIB en 2011 devrait être couvert globalement en parts égales par des financements externes et nationaux (voir le tableau ci-après). Ce que ce déficit de financement devrait s'accroître à 5,7 % du PIB en 2012. Un montant équivalent à 15 millions d'UC fournis par l'opération permettra de couvrir le financement extérieur attendu (prêts) en 2011, soit 1,6 % du PIB, ainsi que l'opération d'appui budgétaire 2011 de la Banque mondiale d'un montant de 30 millions dollars EU et les prêts-projets.

⁶ Décentralisation en Zambie : allocation des ressources et performance des districts. Par Thomas Bossert, Mukosha Bona Chitah, et Diana Bowser, Oxford University Press, 2003.

Tableau 3
Besoins financiers de l'État (en % du PIB)

	2010 <i>(réel)</i>	2011 <i>(proj.)</i>	2012 <i>(proj.)</i>
Total recettes (y compris les dons)	19,6	21,1	21,3
Dons	1,8	1,8	1,8
Appui budgétaire	1,2	0,5	0,5
Dons-projets	0,6	1,3	1,5
Total dépenses	22,7	24,1	26,9
Solde global (solde de caisse, y compris les dons)	-3,1	-2,9	-5,7
Déficit de financement	3,1	2,9	5,7
Financements extérieurs (prêts) (nets)	0,3	1,6	4,5
Financements nationaux (nets)	2,8	1,3	1,2

Sources : Autorités zambiennes, estimations et projections du personnel du FMI.

4.4 Bénéficiaires du programme

4.4.1 La population zambienne dans son ensemble sera bénéficiaire du programme, étant donné le vaste programme de réforme et l'intérêt porté sur la gestion des finances publiques et sur les services sociaux. La gestion efficace et transparente des finances publiques se traduira par une meilleure utilisation des ressources budgétaires disponibles et, au fil du temps, créera le régime fiscal nécessaire pour accroître la part du budget alloué aux secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation et l'eau/assainissement. Les objectifs en matière d'accès aux services sociaux définis dans la deuxième composante du programme profiteront à des segments spécifiques de la population tels que les habitants des zones rurales démunies et les mères/enfants. Par conséquent, le programme contribuera considérablement à l'atteinte de plusieurs Objectifs du millénaire pour le développement.

4.5 Impact sur les questions de genre

4.5.1 Certes l'opération proposée bénéficie aux populations zambiennes en général et aux districts les plus pauvres en particulier, mais deux des cinq actions préalables ont un impact spécifique sur les femmes. La mesure visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans 36 districts profitera surtout aux femmes, étant donné que c'est à elles que revient généralement la corvée quotidienne de parcourir de longues distances à la recherche de l'eau pour la famille, et contribuera également à accroître l'inscription et la rétention des adolescentes à l'école, en les soulageant de cette tâche. La mesure préalable qui consiste à assurer une couverture vaccinale complète des enfants de moins d'un an dans 20 des districts les moins performants de Zambie bénéficie évidemment aux enfants concernés, mais également à leurs mamans dans le cadre d'une approche intégrée de santé maternelle et infantile.

4.6 Impacts environnementaux

4.6.1 L'ABRP IV est classé dans la Catégorie 3 conformément aux procédures de la Banque en matière d'évaluation de l'impact environnemental et social. L'ABRP IV étant une opération d'appui budgétaire, les politiques qu'elle appuie ne devraient pas d'effets directs sur l'environnement et les ressources naturelles.

V. EXECUTION, SUIVI ET ÉVALUATION

5.1 Modalités de mise en œuvre

5.1.1 **Mécanisme institutionnel : Le Ministère des Finances et de la Planification nationale est le point focal de l'appui budgétaire.** Il est doté d'un Secrétariat de l'ABRP et d'une Direction du suivi et de l'évaluation du GRZ ; il préside également la consultation annuelle du Cadre d'évaluation de la performance (CEP). Le programme général d'appui budgétaire en Zambie est appuyé par six membres de l'ABRP qui soutiennent le programme de développement national à travers un cadre commun formalisé par un protocole d'accord signé en avril 2004. Le dialogue politique lié à l'ABRP se fonde sur ce protocole d'accord et les principes de base qui y sont définis, notamment la gouvernance, les droits humains et la gestion économique stable. Le suivi et la revue se fondent sur un CEP commun qui contient les repères et indicateurs qui sont contrôlés et évalués chaque année par les membres. Le CEP 2008-2010 qui constitue la base de l'opération envisagée figure à l'annexe II. Lors de l'évaluation (qui s'effectue généralement en mai), le gouvernement et les partenaires coopérants (PC) discutent de la couverture politique, la définition des objectifs et des moyens de vérification. Les PC confirment leurs engagements pour le compte de l'année suivante pendant la deuxième revue qui a généralement lieu au 3^e trimestre de chaque exercice budgétaire.

5.1.2 Ces réunions de revue, organisées deux fois par an par le groupe d'ABRP (dont l'une est la consultation formelle annuelle) pour évaluer les progrès du CEP, constitueront le mécanisme de supervision de l'opération envisagée. La présidence du groupe de l'ABRP est rotative entre les PC et le président constitue le point focal entre les donateurs de l'ABRP et le gouvernement. Le Bureau national de Zambie représente la Banque lors de la revue de l'ABRP et assure le suivi des progrès réalisés dans les domaines d'intervention de la Banque.

5.1.3 Le protocole d'accord de l'ABRP crée un compte en devises dans lequel les ressources ABRP seront déposées avant le transfert d'un montant équivalent en Kwacha dans le compte de trésorerie général de l'État par la Banque centrale, dans les deux jours suivant la réception des fonds. Les ressources de cette opération seront décaissées en une seule tranche après une évaluation générale satisfaisante du CEP 2010 sur les mesures spécifiques préalables de l'opération évaluées par le Fonds, et attestées par le rapport de la revue du CEP de l'ABRP de mai 2011. Toutefois, la Banque poursuivra son engagement en Zambie, étant donné que cette opération s'intègre dans un programme en cours couvrant la période 2009-2011.

5.1.4 **Passation des marchés et Audit :** La Zambie a amélioré son cadre réglementaire de passation des marchés pour le rendre conforme à la réglementation du Groupe de la Banque avec l'appui de la Banque dans le cadre des projets antérieurs et par d'autres PC. Compte tenu du renforcement des capacités en cours, l'ABRP a accepté d'utiliser le mécanisme de passation des marchés de la Zambie aux fins de l'aide budgétaire. – Conformément à la constitution zambienne et à d'autres lois applicables, le Bureau de l'Auditeur général vérifiera les états financiers de l'État, y compris la contribution de la Banque. Le rapport d'audit sera envoyé à la banque. En outre, un audit des flux financiers destinés au compte affecté à l'Appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP) sera effectué conformément au Protocole d'accord signé entre le gouvernement de la République de Zambie et les Partenaires coopérants de l'ABRP (y compris la Banque). Le rapport d'audit et la lettre de recommandation seront présentés à la banque.

5.1.5 **Décaissement** : Le prêt FAD qui s'élève à 15 millions d'UC au titre de l'exercice budgétaire 2011 sera décaissé en une seule tranche en 2011. Ce décaissement appuiera le budget 2011 de l'Etat afin de réduire le déficit de financement prévu. Toutefois, la Banque poursuivra son engagement en Zambie afin de suivre les progrès de certaines des réformes qui seront évaluées en 2012 et ultérieurement.

5.2 Mécanismes de suivi et évaluation

5.2.1 Le programme utilisera le mécanisme de suivi et évaluation basé sur le système national qui s'articule autour du rapport annuel du CEP. Le groupe d'appui budgétaire reçoit les rapports des groupes de travail sectoriels et élaborent un rapport qui est soumis aux donateurs pour examen et vérification avant les réunions de revue annuelles. Les groupes de travail sectoriels, présidés par les Secrétaires permanents des différents ministères, qui incluent également les leaders/représentants sectoriels des PC, se réunissent régulièrement pour évaluer et rendre compte de l'état d'avancement à la direction du S&E du MFPN. Au cours des réunions de revue, le Gouvernement et les donateurs présentent leurs rapports d'évaluation de la performance du CEP, et ils parviennent à un consensus sur le résultat de chaque indicateur et la performance globale. Ensuite, les donateurs, y compris la Banque, utilisent processus internes de décaissement sur la base d'accords individuels signés avec le gouvernement. Les parlementaires et les organisations de la société civile représentant les bénéficiaires sont invités des réunions de revues annuelles.

VI. DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE

6.1 Documents juridiques

6.1.1 Le Fonds signera un accord de prêt avec le GRZ aux fins de l'appui budgétaire envisagé. Le gouvernement zambien et le Fonds accepteront toutes les dispositions des Conditions générales applicables au prêt et aux Accords de garantie du Fonds, datés du 23 novembre 1989 tels qu'amendés. Le montant total du prêt s'élèvera à 15 millions d'UC et sera décaissé en une seule tranche. Les commissions et les modalités de paiement seront conformes à la politique et aux directives de financement qui figurent dans le rapport du FAD-11. Le gouvernement utilisera son mécanisme de passation des marchés, hors mis la liste des rubriques non éligibles.

6.2 Conditions liées à l'intervention du Groupe de la Banque

6.2.1. Entrée en vigueur du prêt : l'entrée en vigueur du prêt est subordonné au respect des dispositions de la section 12.01 des Conditions générales.

6.2.2. Un compte en devises sera ouvert auprès de la Bank of Zambia pour recevoir les ressources de l'appui budgétaire, y compris le produit de ce prêt.

6.3 Conformité aux politiques du Groupe de la Banque

Le présent programme est conforme à toutes les politiques et directives du Groupe de la Banque applicables, notamment : (i) directives de 2004 sur les Prêts d'appui budgétaire pour le développement ; (ii) les Orientations stratégiques et Plan d'action de la Banque en matière de gouvernance 2008-2012 ; (iii) procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) ; et (iv) exigences liées aux questions transversales.

VII. GESTION DES RISQUES

7.1 Contraintes de capacités : Les contraintes de capacités pourraient affecter négativement la mise en œuvre des réformes et la prestation des services. Les réformes en cours, qui comprennent une initiative multidonateurs de renforcement des capacités au titre du programme PEMFA et le suivi étroit par les Partenaires coopérants atténueront les risque (voir Annexe technique III). Les contraintes de capacité qui entravent l'accès aux services sociaux, par exemple le secteur de l'eau au niveau local, sont atténuées par les projets d'investissement en cours, financés par la Banque et d'autres partenaires. (voir Annexe VI – Projets en cours).

7.2 Insuffisances de la gestion des finances publiques : En dépit des progrès de la GFP, la corruption demeure un risque pour cette opération, en particulier au niveau sectoriel. Le renforcement des contrôles et d'autres formes de vérifications au titre du PEMFA constituera un facteur d'atténuation, et consolidera l'action de la commission anti-corruption et permettra aux acteurs du contrôle budgétaire (notamment les ONG) d'avoir voix au chapitre lors des réunions de revue du CEP. Pour réduire le risque inhérent à la passation des marchés, la réglementation y afférente en cours de préparation depuis un certain temps doit être publiée rapidement, et la formation organisée en vue de son application.

7.3 Élections générales prévues en 2011 : La Zambie jouit d'une stabilité politique depuis l'indépendance en 1964 et se prépare à organiser ses cinquièmes élections générales pluralistes en 2011. Il existe un risque potentiel de dépassement budgétaire dû à des dépenses électorales imprévues et à la pression suscitée par la nécessité de satisfaire l'électorat. Le mécanisme de l'ABRP garantira un dialogue permanent sur les questions susceptibles d'entraver l'exécution du budget et continuera de contrôler et d'atténuer les risques politiques à travers le dialogue en cours avec le gouvernement zambien.

VIII. RECOMMANDATION

La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé de 15 millions d'UC au titre des ressources FAD de la Banque en faveur l'État zambien sous forme d'appui budgétaire général aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

Lettre de politique de développement

MFAL/102/16/2

Le 29 juillet 2011

Dr Donald Kaberuka
Président
Groupe de la Banque africaine de développement
BP323, 1002 Tunis Belvédère
TUNISIE

Monsieur le Président,

**Re : LETTRE RELATIVE À LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT -
QUATRIÈME PRÊT D'APPUI BUDGÉTAIRE À LA RÉDUCTION DE LA
PAUVRETÉ (ABRP IV)**

1. Au nom du gouvernement de la République de Zambie, j'ai l'honneur de solliciter auprès du Fonds africain de développement un prêt équivalant à 15 millions d'UC pour appuyer nos efforts de réforme actuels. Ce prêt, qui serait le quatrième prêt d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP IV), viserait à aider notre pays à conserver les gains économiques qu'il a obtenus au cours des dix dernières années et à renforcer ses capacités de réduction de la pauvreté tout en fournissant des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre du Sixième plan de développement national pendant sa première année.

Sixième plan de développement national

2. Le programme de réforme politique et institutionnelle devant être appuyé par le présent prêt a été lancé pendant le Cinquième plan de développement national pour la période 2006-2010 et doit se poursuivre sous le Sixième plan. Le Cinquième plan visait premièrement à opérer une transformation de l'économie afin de parvenir à une création de richesse et d'emplois élargie par la participation de la citoyenneté et le progrès technologique. Il était prévu d'atteindre cet objectif en concentrant le gros des ressources de développement sur les infrastructures et le développement des ressources humaines.

3. La période de mise en œuvre du Cinquième plan a pris fin en décembre 2010. S'il est vrai qu'un certain nombre de réalisations socio-économique peuvent être mises à son actif, la réalisation d'une croissance à base élargie, d'un taux suffisant pour générer des emplois et réduire la pauvreté, a continué à être compromise par des problèmes liés aux infrastructures, au capital humain, à l'accès aux services financiers et à la gestion des dépenses publiques. Les avantages que la Zambie a su tirer, ces dix dernières années de sa stabilité macroéconomique ne sont toujours pas partagés de manière équitable. Plus particulièrement, la pauvreté en milieu rural reste élevée, tandis que la qualité et la disponibilité des services y sont toujours insuffisantes. Au cours du Sixième plan, l'accent sera mis sur un partage des avantages de la croissance en faveur

des populations rurales par une amélioration des services et des infrastructures. On s'attachera en particulier à améliorer l'accès des populations rurales à des services agricoles, sanitaires et éducationnels.

4. Le 4 février 2011, notre gouvernement a lancé le Sixième plan de développement national afin de prendre la relève du Cinquième plan et guider les efforts de la Zambie en matière de développement et de réduction de la pauvreté pendant les années 2011- 2015. Organisé autour du thème « croissance économique soutenue et réduction de la pauvreté », le Sixième plan s'attaquera aux contraintes du passé par des programmes et politiques visant à améliorer les infrastructures, développer l'accès aux services financiers et réduire le gaspillage de ressources publiques à l'aide de systèmes améliorés de gestion des finances publiques et de projets publics. Au niveau des politiques, l'accent sera mis sur la stabilité macroéconomique, l'accroissement de la base des recettes fiscales, la promotion du développement rural, l'accélération de la diversification économique et de l'emploi économique, et le relèvement du développement humain. Ces objectifs devraient, selon nos attentes, contribuer à donner corps à une vision nationale qui ferait de la Zambie un pays prospère à revenu moyen d'ici à l'an 2030.

5. L'élaboration du Sixième plan s'est faite dans le cadre d'une participation élargie. Toutes les parties prenantes essentielles - société civile, partenaires au développement, secteur privé, secrétaires permanents, députés et ministres gouvernementaux - ont été mises à contribution dans la préparation du plan. Les priorités du Sixième plan ont été arrêtées au terme d'une série de réunion consultatives avec les Groupes de travail consultatifs sectoriels (Sector Advisory Working Groupes - SAG) et d'autres parties prenantes. Lors de l'élaboration du Cinquième plan, le gouvernement avait également fait appel aux SAG qui se sont avérés être un mécanisme utile pour renforcer le dialogue entre le gouvernement et les principales parties prenantes au développement national. C'est dire que le Sixième plan bénéficie d'un degré élevé d'appropriation nationale.

6. Le premier souci du Sixième plan sera d'accélérer le développement infrastructurel et humain. Au niveau des infrastructures physiques, l'effort portera sur les transports, les communications, l'énergie (centrales électriques), l'alimentation en eau et l'assainissement. Au niveau du développement humain, le gouvernement continuera à investir en équipements sanitaires et éducationnels et en formations professionnelles à travers le pays.

7. Parallèlement à ces investissements socio-économiques stratégiques, le gouvernement poursuivra ses efforts pour triompher des obstacles structurels à la pratique des affaires en Zambie afin que les ressources investies donnent les meilleurs rendements possibles. Le Sixième plan accorde une priorité élevée au relèvement et au maintien de la compétitivité nationale.

8. Conscient de l'importance du secteur minier dans l'économie du pays, le gouvernement cherchera à attirer des investissements en proposant un régime fiscal stable et intéressant qui soit à la fois ouvert aux investisseurs et bénéfique au développement national. Le gouvernement prendra des mesures en vue de mobiliser des revenus intérieurs au travers du secteur minier.

9. Une priorité clé du Cinquième plan fut l'institutionnalisation d'un cadre de suivi et d'évaluation. Sur cette même lancée, le Sixième plan s'attachera à consacrer l'approche « axée sur

les résultats » de la prestation de services à tous les échelons de l'Administration. Les processus de suivi et d'évaluation permettront de dégager les données et les aperçus nécessaires pour tirer les leçons de la mise en œuvre du Sixième plan, pour en fixer les priorités, et pour en faire le bilan de manière informée.

Environnement macro-économique

10. Depuis cinq ans, la Zambie peut se prévaloir d'une performance macroéconomique satisfaisante, marquée par un taux de croissance annuel de plus de 6 %, des taux d'inflation annuels à un chiffre, et des déficits fiscaux contenus dans des limites supportables. Le gouvernement entend absolument préserver ces acquis et en tirer parti en investissant en infrastructures et en amorçant des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires. Pendant la durée du Sixième plan, le gouvernement cherchera à accroître la croissance encore davantage afin qu'un nombre aussi élevé que possible de Zambiens puissent profiter de la prospérité économique récente et future. Le 20 juin 2011, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé le sixième et dernier réexamen de la Facilité élargie de crédit accordée à la Zambie, prenant acte du fait que tous les repères du programme avaient été atteints. Le gouvernement poursuivra ainsi sa collaboration avec le Fonds et avec les autres partenaires au développement pour s'assurer que de solides fondements sont mis en place pour la croissance économique. Suite à l'approbation du Conseil d'administration du FMI, la Banque mondiale a reclassé la Zambie au rang de pays à revenu moyen en juillet 2011, ce qui a représenté pour le pays une nouvelle source de motivation pour poursuivre et soutenir son programme de réformes.

11. Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, le gouvernement est résolu à mener à bien son programme de réformes élargies du secteur public pour en rehausser la transparence et la responsabilité, tout en améliorant l'efficacité de la prestation de services. En particulier, le Programme de gestion des dépenses publiques et de responsabilité financière, ainsi que la maximisation du produit des dépenses publiques par de meilleures pratiques de passation de marchés et de gestion des dépenses, demeureront au centre des préoccupations du gouvernement.

Le cadre d'évaluation de la performance

12. En droite ligne de ses aspirations, de sa politique en matière d'assistance et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le gouvernement Zambien privilégie l'appui au budget général en y voyant sa modalité d'aide préférée. Dans ce contexte, un certain nombre de partenaires au développement ont fourni des fonds de cette manière en élaborant et signant un protocole d'accord relatif à l'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP). A l'heure actuelle, huit partenaires au développement ont signé ce protocole : Commission européenne, DFID, Allemagne, Norvège, Finlande, Pays-Bas, Banque mondiale et Banque africaine de développement. Divers autres partenaires se sont déclarés disposés à engager cette modalité d'aide à brève ou moyenne échéance.

13. Un cadre pour l'évaluation de la performance sous ce protocole d'accord, désigné Performance Assessment Framework (PAF), sert de base aux discussions qui ont lieu tous les six mois pour faire le point de l'efficacité de l'ABRP. Le CEP le plus récent couvrait la période de 2008 à 2010. Le CEP de la période 2011 - 2015 est en cours d'élaboration. Le précédent CEP

avait été élaboré aux termes de consultations approfondies entre le ministère des Finances et de la Planification nationale, les partenaires au développement contribuant à l'ABRP, et les représentants de différents ministères/institutions sectoriels. Par l'intermédiaire des Groupes de travail consultatifs sectoriels (SAG), qui comprennent des représentants de la société civile, les ministères ont participé à des consultations supplémentaires pour établir les indicateurs et les domaines à inclure au CEP.

14. Le gouvernement et les bailleurs de fonds contribuant à l'ABRP se réunissent deux fois par an pour examiner la performance à la lumière du CEP convenu pour l'année précédente et pour décider du CEP de l'année suivante. Ces réunions ont lieu chaque année en juin et octobre.

- a. La réunion de juin vise à trouver un consensus entre les bailleurs de fonds et le gouvernement sur la performance passée, ce consensus servant de base aux engagements pour l'exercice budgétaire suivant. Au cours de cette revue, les participants se penchent sur le rapport annuel du Plan national de développement, sur les rapports de situation relatifs à la Gestion des dépenses publiques et à la responsabilité financière, sur les rapports trimestriels d'exécution budgétaire, sur toute information connexe, et sur les audits nationaux.
- b. La réunion d'octobre s'occupe de planification à longue échéance, de budgétisation, et de l'établissement du CEP pour l'exercice budgétaire suivant. Cette revue porte sur les rapports financiers de l'exercice précédent, l'évaluation PEFA annuelle, et les plafonds du budget annuel pour l'exercice suivant, tels que spécifiés dans le Livre Vert de CDMT de la Zambie. Pendant ces travaux, chaque membre du groupe d'ABRP confirme le montant de son engagement. Lors de cette même réunion, le gouvernement et les bailleurs de fonds contribuant à l'ABRP conviennent du CEP de l'exercice budgétaire suivant, et tout bailleur prévoyant d'inclure un élément flottant confirmera lesquels des jalons, indicateurs et/ou cibles du nouveau CEP qui, une fois atteints, déclencheront un décaissement immédiat à l'occasion de la réunion de réexamen pertinente de l'année suivante.

15. Le CEP de la période 2008-2010 prévoyait quatre domaines thématiques :

- a. Processus de réforme : à savoir décentralisation, réforme du secteur public, gestion des finances publiques et gestion macro-économique ;
- b. Création de richesse : à savoir agriculture, routes, énergie et eau, ainsi que développement du secteur privé ;
- c. Égalité sociale : à savoir santé et éducation ; et
- d. Questions transversales : à savoir VIH/sida et environnement.

16. Les domaines thématiques sont alignés sur les priorités stratégiques du gouvernement. À partir de ces quatre domaines thématiques, 36 indicateurs au total ont été utilisés pour évaluer le respect, par le gouvernement, du programme de réformes en 2003. Trois autres indicateurs ont

été convenus pour évaluer la performance des partenaires au développement contribuant à l'ABRP. Un nouveau CEP est en cours d'élaboration pour la période 2011-13. Il s'appuiera sur le cadre de suivi du Sixième plan.

17. La revue du CEP 2008-2010 a eu lieu en mai 2011 pour la performance de l'année 2010. Veuillez trouver en annexe, pour information, un exemplaire du rapport décrivant les progrès réalisés dans le Cadre d'évaluation de la performance (CEP). Les indicateurs clés touchant à la décentralisation, la réforme du secteur public, l'éducation, l'environnement et les infrastructures (routes, eau et énergie) ont été atteints. Néanmoins, il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre certains repères, notamment en matière de gestion des finances publiques, supervision, santé, VIH/sida et agriculture. Le document joint en annexe fournit de plus amples précisions sur ces discussions, les domaines couverts, et la performance de notre gouvernement au regard de chacun des indicateurs.

Conclusion

18. Pour le gouvernement de la République de Zambie, les mesures figurant au CEP, auxquelles le prêt du FAD souhaité viendra directement en soutien, contribueront à la réalisation d'une croissance économique robuste et à une réduction de la pauvreté dans un cadre macro-économique viable. De plus, les politiques, programmes et réformes prévus au CEP favoriseront un environnement susceptible de faire un usage effectif et efficace de l'assistance du FAD, et appuieront la mise en œuvre du Sixième plan pendant sa première année.

19. Le gouvernement de la République de Zambie propose donc que nous poursuivions conjointement l'usage du CEP 2008-10 comme base de notre collaboration. Un tel arrangement contribuera à renforcer la stabilité macro-économique, activer la croissance et réduire la pauvreté. Pour conclure, permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer la reconnaissance sincère de mon gouvernement pour les efforts que déploie la Banque africaine de développement pour prêter assistance au peuple zambien.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Likolo Ndalamei
Secrétaire au Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION NATIONALE

Mesures préalables à l'ABRP IV (extraites du CEP 2008 – 2010)

Gestion et contrôle des finances publiques

Indicateurs / Question	Mesure requise Définition / Calcul		(Valeur de référence) 2008	2009	2010	Lien avec le PND	Source des données (Institutions ou Départements concernés)	Evaluation, y compris des observations (Causes des écarts)
Indicateur 7 (GFP) Proportion des recommandations du Rapport de l'Auditeur général approuvées par le Comité des comptes publics	<p>«Exécutées » signifie que des mesures concrètes ont été prises et enregistrées dans les Notes du Trésor, telles que reçues du Secrétaire au Trésor par le Comité des Comptes publics (CCP).</p> <p>Les études de cas inclus concernent a la fois les organismes publics (ministères, provinces et organismes dépensiers) et les sociétés parapubliques.</p> <p>Les notes du Trésor produites dans les délais réglementaires recevront la moitié de la note. le reste de l'évaluation portera sur les cibles définies pour la proportion des recommandations du CCP ayant été :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ exécutées / Mesures palliatives en cours ○ suivies par le ST et renvoyées au CC pour vérification ○ présentées devant les juridictions compétentes. <p>La quatrième place "Agent de contrôle" mentionnée mais n'ayant enregistré aucun progrès ne sera pas pris en compte dans le cadre de l'évaluation.</p>	Mesure ciblée	Proportion des recommandations faisant l'objet de mesures détaillées 2009 = 93% 2008 = 84,3% 2007 = 83,2% 2006 = 75,4%	93%	Notes du Trésor soumises au CCP dans les délais 85% des recommandations faisant l'objet de mesures détaillées	Inclus en tant que KPI au chapitre sur la Gouvernance	Rapports du CCP (Parlement) et Notes du Trésor – MoFNP et Commissaire aux Comptes	<p>Causes des écarts :</p> <p>Evaluation : réalisée</p> <p>Recommandations pour l'avenir :</p>
		Mesure réelle			99%			

Mesures macroéconomiques (Caisse de retraite de la Fonction publique et fiscalité minière)

Indicateurs / Question	Mesure requise Définition / Calcul		(Valeur de référence) 2008	2009	2010	Lien avec le PND	Source des données (Institutions ou Départements concernés)	Evaluation, y compris des observations (Causes des écarts)
Indicateur 10 (RFI 1) Recettes fiscales intérieures	Cet indicateur vise à mesurer la capacité du ZRA à mobiliser les contributions fiscales minières, qui constitue une importante source des recettes publiques. Les recettes déclarées peuvent constituer une source prévisible pour le financement de programmes de développement. Mesure de politique: Réalisation des audits fiscaux des sociétés minières en 2010	Mesure Ciblée	Capacité limitée en matière d'audit des comptes des sociétés minières		Finalisation de l'audit fiscal pilote des sociétés minières et présentation du rapport au MoFNP	Le FNDP vise en priorité à élargir la base des recettes publiques, en tant qu'une condition préalable au financement prévisible de programmes de développement.	ZRA et Office du Budget	Causes des écarts : Evaluation : réalisée Observation : L'audit fiscal pilote a été réalisée en 2010 et le rapport a été soumis au MoFNP
		Mesure réelle		L'audit fiscal pilote a été réalisé en 2010 et le rapport a été soumis au MoFNP				

Infrastructures – Eau

Indicateurs / Question	Mesure requise Définition / Calcul		(Valeur de référence) 2008	2009	2010	Lien avec le PND	Source des données (Institutions ou Département s concernés)	Evaluation, y compris des observations (Causes des écarts)
<p><i>Indicateur 15 (INF 3).</i> Couverture des besoins en eau potable en milieu rural</p>	<p>Pourcentage de la population rurale ayant accès à un approvisionnement en eau sur et fiable;</p> <p>Le nombre de sources de ravitaillement en eau selon le type, multiplié par le nombre potentiel d'habitants desservis par l'installation (250 habitants pour un forage équipé d'une pompe manuelle, et 150 habitants pour d'autres types de sources de ravitaillement, notamment des puits creusés à la main munis d'un sceau, d'une corde et d'une poulie), qui donne le nombre total d'habitants approvisionnés, est calculé en tant qu'un pourcentage de la population totale de la zone considéré (quartier district, province).</p> <p>Une eau potable est une eau qui ne contient pas de substances chimiques, bactéries, parasites ou d'autres substances biologiques a à des proportions nocives, susceptibles d'affecter la santé de l'être humain,</p> <p>une vérification de la qualité de l'eau suivant les normes du Bureau de la Zambie en matière de qualité de l'eau est requise pour déterminer ces conditions.</p>	<p>Mesure ciblée</p>	<p>Il n'est pas possible de produire des rapports annuels relatifs à cet indicateur.</p> <p>L'état de situation en matière d'élaboration du d'un SIG du RWSS a la fin de 2008 se présentait comme suit : cinq provinces avaient été formées , des inventaires pour trois provinces avaient été réalisés, dont les vérifications sont encours actuellement. La collecte des données avait été effectuée pour deux autres provinces,</p>	<p>Tous les districts des cinq provinces restantes ont été formés en matière de collecte de données et ont présenté un inventaire exhaustif des sources d'approvisionnement en eau, des référence pour l'accès a l'eau en milieu rural ont été établies pour 36 districts.</p> <p>L'objectif visé en matière d'accès a l'eau TBC au titre de la revue de mai 2009</p>	57%	<p>IPC du FNNDP pour la proportion de la population ayant accès à l'eau potable répartie entre les zones rurales et péri-urbaines.</p>	<p>Système intégré de gestion et de S&E du MLGH – RWSS</p>	<p>Causes des écarts :</p> <p>Evaluation :</p> <p>réalisée</p> <p>Recommandations pour l'avenir :</p> <p>Compte tenu de ces estimations préliminaires, on peut considérer que l'objectif a été atteint en 2010. Cependant, beaucoup reste à faire en ce qui concerne les sources de données pour l'évaluation de cet indicateur. L'enjeu repose sur le fait que les données des indicateurs évalués selon le système intégré de gestion du RWSS du MLGH soient disponibles au moment de l'évaluation.</p>
	<p>Tous les districts des provinces restantes (Nord, Centre, Est, Sud et Luapula) ont été formés sur la collecte des données et ont administré des questionnaires relatifs à l'inventaire des sources d'approvisionnement en d'eau.</p> <p>Les objectifs visés ont été réalisés à 53% pour l'accès à l'eau potable et à 33% pour l'accès à l'assainissement, d'après le Rapport annuel sur l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural (RWSS), approuvé par le Comité de pilotage du</p>				<p>Mesure réelle</p>			

Indicateurs / Question	Mesure requise Définition / Calcul		(Valeur de référence) 2008	2009	2010	Lien avec le PND	Source des données (Institutions ou Département s concernés)	Evaluation, y compris des observations (Causes des écarts)
					RWSS.			

Secteurs sociaux - Santé

Indicateurs / Question	Mesure requise Définition / Calcul		(Valeur de référence) 2008	2009	2010	Lien avec le PND	Source des données (Institutions ou Départements concernés)	Evaluation, y compris des observations (Causes des écarts)
Indicateur 17(HEA 2) Pourcentage d'enfants de moins d'un an ayant une couverture vaccinale complète dans les 20 districts les moins performants	Numérateur : les enfants de moins d'un an ayant une couverture vaccinale complète (couverture vaccinale complète signifie qu'ils ont reçu le BCG, DPC 1, II et III, ROR, HiB 1, II et OPV) Dénominateur : tous les enfants de moins d'un an	Mesures ciblées		75%	70%	Cet indicateur est le même que celui proposé dans le PND, à la différence que le PND vise un objectif de 70% en 2010 –	HMIS	Causes des écarts : <ul style="list-style-type: none"> • Ruptures de stocks de vaccins et d'autres matériels nécessaires pour mener des campagnes de vaccination. (i) Faibles systèmes de gestion de la chaîne de froid, manque et mauvaise qualité des infrastructures, particulièrement en milieu rural et dans les districts les moins performants. (ii) Manque de personnel qualifié pour mener des campagnes de vaccination à grande échelle en appui aux activités de vaccination ordinaires, associé au manque d'infrastructures de communication (routes, eau, et transports). <p>Compte tenu du fait que la performance enregistrée en 2010 est meilleure que celle enregistrée en 2009, on peut considérer que l'objectif visé par cet indicateur a été atteint.</p> Evaluation : réalisée Recommandations pour l'avenir :
		Mesures réelles	2008 = 68% 2007 = 62% 2006 = 67% 2005 = 63%	68%	69%			

Indicateurs / Question	Mesure requise Définition / Calcul		(Valeur de référence) 2008	2009	2010	Lien avec le PND	Source des données (Institutions ou Départements concernés)	Evaluation, y compris des observations (Causes des écarts)
<p><i>Indicateur 18(HEA 3)</i> Pourcentage des communiqués du Ministère de la Santé au niveau des districts</p>	<p>Numérateur : Communiqués sur les dons publiés dans les Conseils de santé de districts Dénominateur : Dépenses publiques non budgétaires du MoH Note: il s'agit d'une version plus claire des indicateurs utilisés dans les versions antérieures du CEP, dans la mesure où cet indicateur prend en compte les dons internes au niveau des districts. Il n'inclut pas les dépenses d'investissement et d'approvisionnement en médicaments au niveau des districts. Il varie en fonction des niveaux réels de financement.</p>	Mesures ciblées	<p>2008 = 14% 2007 = 14% 2006 = 8%</p>	13%	13%	<p>Cet indicateur a été raffiné, par rapport à celui proposé dans le PND.</p>		<p>Causes des écarts :</p> <p>Evaluation :</p> <p>Réalisée</p> <p>Recommandations pour l'avenir :</p>
Mesures réelles	11%	16%						

Evaluation sommaire des conditions préalables au programme d'ABRP

<i>Conditions préalables</i>	<i>Priorité</i>	<i>Observations sur la situation actuelle</i>
<i>Conditions préalables générales</i>	<i>Stabilité politique</i>	La Zambie a un gouvernement démocratique stable, fondé sur un multipartisme constitutionnel. Le régime politique devient progressivement pluraliste. A l'issue de l'élection présidentielle partielle de 2008, le parti au pouvoir (Mouvement pour la démocratie multipartiste (MDD)) a obtenu 40% des suffrages exprimés, avec une marge relativement faible par rapport au principal parti d'opposition. Les préparatifs sont en cours pour la prochaine élection présidentielle prévue à la fin de septembre 2011.
	<i>Stabilité économique et engagement du GoZ</i>	La stabilité macroéconomique et l'amélioration globale du climat des affaires ont eu un impact positif considérable sur l'économie depuis 2000 (des taux de croissance supérieurs à 5% pendant une décennie ; un taux de croissance moyen supérieur à 6 % dans la période 2006 – 2010). Avec un RNB par habitant de 1070 dollars EU en 2010, la Zambie est éligible au statut de pays à revenu intermédiaire. L'inflation est tombée de 16,6% en 2008 à 7,9% à la fin de décembre 2010. En juin 2011, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la sixième et dernière revue de la Facilité élargie de crédit pour la Zambie, notant que tous les objectifs fixés au titre de ce programme ont été intégralement atteints. Le sixième Plan national de développement 2011-2015 en cours présente une forte dynamique pour la poursuite du programme de réformes et l'atteinte d'un taux de croissance plus élevé, soit 7%, globalement considéré comme condition préalable à l'atteinte des cibles des OMD.
<i>Condition préalables techniques</i>	<i>Existence d'un DSRP et d'un PND bien élaborés et de mécanismes de mise en œuvre efficaces</i>	La Zambie dispose de trois instruments de planification, à savoir la Vision 2030 (à long terme), le SPND 2011-2015 (à moyen terme) et le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2009-2011 (à court terme), tous axés sur le maintien de la stabilité macroéconomique. L'instrument à long terme – Vision 2030 – vise à faire de la Zambie un pays prospère à revenu intermédiaire à l'horizon 2030. L'objectif global du sixième Plan national de développement (SNDP) 2011-2015– plan quinquennal à horizon mobile – est de favoriser la réduction de la pauvreté en Zambie, à travers une croissance économique à large assise, l'amélioration de la fourniture des services sociaux, et des politiques transversales en matière de viabilité de l'environnement et de lutte contre le VIH/SIDA, et les inégalités entre les sexes. Le GRZ et le groupe des Partenaires coopérants (PC) à l'ABRP partagent la responsabilité du suivi de la mise en œuvre des indicateurs choisis d'un commun accord à travers deux revues annuelles conjointes.
	<i>Cadre macroéconomique et financier viable à moyen terme</i>	Les perspectives de croissance à moyen terme restent favorables pour la Zambie, soit plus de 7% pour 2012 et 2013, avec une baisse de l'inflation prévue à 7% en 2011 et le maintien d'une position extérieure et d'une position budgétaire viables. La croissance constante de l'économie, en particulier le dynamisme du secteur minier, a favorisé une croissance accrue des recettes publiques. La politique budgétaire est caractérisée par une exécution rigoureuse du budget, ayant entraîné une mobilisation accrue de l'épargne intérieure.
	<i>Solide partenariat entre les pays membres régionaux et les bailleurs de fonds</i>	Un cadre de coordination efficace des donateurs a été mis en place aux titres de la Stratégie commune d'assistance pour la Zambie (JASZ) et de l'Appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP). Suite à l'achèvement de la Stratégie commune d'assistance pour la Zambie (JASZ) couvrant la période 2007-2010, la JASZ II définit l'appui des Partenaires coopérants au sixième Plan national de développement de la Zambie (SNDP) pour la période 2011-2015. Elle fournit un cadre stratégique à moyen terme pour l'application des principes d'efficacité de l'aide énoncés au titre de la Déclaration de Paris (DP) et l'alignement de l'aide au développement sur la Stratégie d'assistance (2007) pour la Zambie. Par ailleurs, les six Partenaires coopérants à l'Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (ABRP) ont élaboré un Cadre d'évaluation de la performance (CEP) formalisé par la signature d'un Protocole d'accord (MoU). Une revue semestrielle évalue les progrès réalisés dans ce cadre. La présente opération est fondée sur la revue 2010 du CEP. Un nouveau CEP a été élaboré pour la période 2011-2013, et devrait être approuvé lors de la deuxième revue de 2011.

	<i>Solide partenariat entre les donateurs</i>	Les Partenaires coopérants de la Zambie se sont engagés à respecter les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et à appliquer les principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités. En 2010, la Banque figurait parmi les trois principaux donateurs du groupe d'ABRP. Elle reste un interlocuteur important dans le cadre du dialogue pays. La Banque était représentée à la réunion de revue du CEP de juin 2011, et entretient une relation étroite avec le principal donateur du groupe des PC à l'ABRP, en l'occurrence l'Allemagne.
	<i>Satisfactory fiduciary review of the public financial management system (use of country system)</i>	Il ressort de la revue de la performance en matière de gestion des finances publiques (RP-GEF) 2008 que le système de GFP de la Zambie présente des garanties fiduciaires fiables, bien que des améliorations soient nécessaires. Celles-ci sont actuellement entreprises dans le cadre du Programme de réformes de la Gestion des finances publiques et responsabilité financière (PEMFA). Le GoZ s'est résolument engagé à assainir la gestion des finances publiques et a entrepris un vaste programme ambitieux axé sur la réforme intégrale des systèmes publics. La réforme des mécanismes de gestion des finances publiques est en bonne voie, compte tenu de la mise en place d'un système intégré de gestion financière (IFMIS), un système mis au point en vue de minimiser les pertes et les risques de détournement de fonds. Les risques associés à la passation des marchés ont considérablement diminué, suite à promulgation de la Loi sur la passation des marchés publics (LPMP), qui prend en compte l'essentiel des préoccupations soulevées dans le rapport analytique du système de passation des marchés publics (CPAR) et s'aligne sur la loi-type de la CNUDCI en matière de passation des marchés publics. La publication et la mise en œuvre du projet de réglementation permettront de réduire davantage ces risques.
La Zambie remplit les conditions générales et techniques préalables à un Appui budgétaire général, conformément à la politique de la BAD sur les Opérations d'appui aux réformes (OAR).		

Relations FMI-Pays



INTERNATIONAL MONETARY FUND

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Le Conseil d'Administration du FMI a achevé la sixième et dernière revue des accords au titre de la Facilité élargie de crédit avec la Zambie et approuvé un décaissement de 29,3 Millions de dollars EU.

Communiqué de presse n° 11/244 du 20 juin 2011

Le Conseil d'Administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé, aujourd'hui, la sixième et dernière revue de la performance économique de la Zambie, appuyée au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Par cette décision, le Conseil a approuvé le décaissement immédiat d'un montant équivalant à 18,395 millions de DTS, soit 29,3 millions de dollars EU, portant à 220,095 millions de DTS (350,4 millions de dollars EU), le volume total des décaissements au titre de cet accord. Par l'achèvement de cette revue, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé une demande de dérogation pour le non-respect d'un critère de performance relatif au financement intérieur net.

L'accord triennal approuvé en 2008 au titre de la FEC pour la Zambie (voir [Communiqué de presse n° 08/134](#)) est arrivé à son terme. Le Gouvernement étudie les perspectives pour une intervention ultérieure du FMI.

Suite aux discussions du Conseil d'Administration du FMI au sujet de la Zambie, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par Intérim du Conseil, a fait la déclaration suivante :

« L'économie zambienne ne cesse de se consolider et sa performance dans la mise en œuvre des réformes appuyées au titre de la FEC est sans cesse satisfaisante. En effet, la croissance s'est davantage accélérée en 2010, les prêts au secteur privé ont renoué avec les taux d'avant la crise financière mondiale, la balance des transactions courantes est excédentaire, et le pays dispose d'importantes réserves en devises. Les perspectives favorables à une croissance robuste offrent une opportunité supplémentaire pour une réduction plus rapide de la pauvreté et la création accrue d'emplois. Toutefois, des améliorations sont nécessaires en vue d'un accès accru aux services sociaux et financiers, notamment la santé, l'eau, les transports, les marchés et les services financiers, en particulier en milieu rural, où la pauvreté reste élevée.

Le programme budgétaire pour 2011 est approprié. La priorité en matière de dépenses publiques est accordée aux dépenses de santé et d'investissement. Etant donné que les pouvoirs publics envisagent d'exploiter le marché des obligations souveraines pour financer les dépenses d'investissement, le renforcement des capacités de gestion de la dette et de la liquidité sera nécessaire. Il est important de maîtriser les pressions en matière de dépenses, y compris les salaires et l'achat du maïs, afin de maintenir la priorité des dépenses sur la réduction de la pauvreté et l'investissement. L'abondance des récoltes saisonnières a révélé les limites de l'établissement des prix et du système de commercialisation actuels du maïs. Le gouvernement doit moduler son rôle dans la commercialisation du maïs afin de limiter les distorsions, contenir les risques budgétaires et fournir des incitations favorables au développement du secteur privé.

Le taux d'inflation ciblé par le Gouvernement en 2011 est approprié. Le maintien de l'inflation à un taux faible et stable exige une attention particulière sur l'évolution de l'inflation sous-jacente. Compte tenu de l'assouplissement des craintes liées aux anticipations inflationnistes, et à la diminution des prêts non productifs, des coûts d'exploitation et des risques de crédit, les taux d'intérêt débiteurs de la Banque devraient baisser.

L'inexactitude des données sur les emprunts intérieurs nets fournies en juin 2010 dans le cadre de la quatrième revue de la FEC ont mené à des décaissements inadéquats. Afin de prendre des mesures correctives requises pour aligner les emprunts intérieurs sur le programme, et améliorer la collecte et le contrôle des données, le Conseil a décidé d'approuver la demande de dérogation pour le non-respect du critère de performance relatif à ces décaissements inadéquats».

Zambie: Indicateurs macroéconomiques choisis

	2008	2009		2010 Prog.	2011 Proj.	2012 Proj.
		Prog.	Rev. Prog.			
Comptes nationaux et prix						
PIB aux prix constants	5.7	4.0	5.3	5.5	6.0	6.2
Déflateurs PIB	12.9	7.8	12.4	10.7	8.3	7.3
PIB au prix du marché (Milliards de kwacha)	55.079	60.232	65.196	76.191	87.446	99.726
Prix à la consommation						
Prix à la consommation (moyenne)	12.4	12.5	13.7	10.1	7.5	6.5
Prix à la consommation (fin de période)	16.6	10.0	12.0	8.0	7.0	6.0
Secteur extérieur						
Termes de l'échange (détérioration -)	-17.1	-34.0	-15.4	7.4	-2.0	-4.5
Taux de change moyen (kwacha pour un dollar américain)	3.754	-	-	-	-	-
(variation en pourcentage, dépréciation -)	6.2	-	-	-	-	-
Taux de change effectif réel (dépréciation -) ⁷	-16.5	-	-	-	-	-
Monnaie et crédit (fin de période)						
Crédit intérieur au secteur privé	50.2	16.2	14.3	20.1	-	-
Monnaie de réserve ⁸	28.4	14.0	19.0	19.0	-	-
Monnaie au sens large (M3)	22.0	13.8	19.0	19.0	-	-
Comptes nationaux						
Investissements bruts	19.4	22.1	22.1	23.5	22.3	22.2
Gouvernement	3.6	5.2	4.2	5.0	5.0	5.1
Privé	15.9	16.9	17.9	18.5	18.7	18.6
Epargne nationale	13.9	15.0	20.3	21.0	19.4	19.1
Epargne brute étrangère	5.6	7.1	1.8	2.5	2.9	3.1
Budget du gouvernement central						
Solde global ⁹	-2.2	-2.4	-2.6	-2.4	-1.6	-1.5
(hors dons)	-6.0	-7.1	-7.1	-5.3	-4.1	-3.7
Revenu	18.6	16.3	15.7	15.9	15.9	16.4
Impôt	17.5	15.6	15.0	14.9	15.4	15.8
Non fiscal	1.0	0.7	0.7	0.9	0.5	0.5
Dons	3.8	4.7	4.5	2.9	2.5	2.2
Dépenses totales	23.8	23.4	22.8	21.2	20.0	20.1
Dépenses courantes	19.1	18.3	18.0	16.9	15.6	14.2
Y compris salaires et traitements	8.1	7.8	8.2	7.9	7.5	7.2
Dépenses en capital	3.6	4.5	4.2	4.0	4.1	5.6
Paiement des arriérés intérieurs	1.1	0.5	0.5	0.4	0.2	0.2
Secteur extérieur: solde des paiements courants (y compris les dons courants et en capital)	-5.6	-7.1	-1.8	-2.5	-2.9	-3.1
(hors dons)	-9.3	-12.1	-6.3	-5.5	-5.5	-5.4
Réserves internationales brutes (mois d'importations) ¹⁰	2.1	3.1	4.5	4.1	4.1	4.2
Dette publique						
Dette totale du gouvernement central (fin de période)	26.7	22.3	26.4	27.6	28.0	27.9
Extérieure	11.2	10.1	11.9	14.2	15.3	15.9
Intérieure	15.5	12.3	14.5	13.4	12.6	11.9

⁷ Zimbabwe exclu

⁸ Les projections de réserves monétaires pour le mois de décembre 2007 reflètent la baisse des réserves - encaisses statutaires de 4 à 8 % le 1^{er} octobre 2007.

⁹ Y compris les écarts en dessus et en dessous de la ligne de financement

¹⁰ Importations dans l'année en cours. Comprend les nouvelles allocations SDR de 401 million de SDR en 2009

Liste des projets en cours

Projet et secteur		Montant (UC)
RESSOURCES DU FAD		
SOCIAL		
1	PROJET EDUCATION III****	8.500.000
2	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE****	8.920.000
Total Social		17.420.000
AGRICULTURE		
3	PROJET D'APPUI A L'IRRIGATION A PETITE ECHELLE	5.290.000
	PROJET D'APPUI A L'IRRIGATION A PETITE ECHELLE - Don	760.000
4	PROJET D'APPUI AU PROGRAMME REGIONAL D'AMENAGEMENT INTEGRE DU LAC TANGANYIKA.**	3.260.000
5	AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS EN ZAMBIE	310.000
6	REPONSE A LA CRISE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE POUR LA ZAMBIE	2.117.727
Total Agriculture		11.737.727
EAU ET ASSAINISSEMENT		
7	PROJET D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DANS HUIT CENTRES DE LA PROVINCE CENTRALE	16.250.000
	PROJET D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DANS HUIT CENTRES DE LA PROVINCE CENTRALE - DON	5.780.000
8	APPUI AU PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL	15.000.000
9	PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE NKANA	35.000.000
10	Projet communautaire de l'amélioration de la gestion de l'eau pour les agriculteurs traditionnels dans les districts de Mkushi, KapiriMposhi, Masaiti et Chingola	
TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT		72.030.000
PROJETS MULTINATIONAUX		
11	Projet de promotion de la commercialisation de produits agricoles et de l'intégration régionale	3.736.000
12	Etude sur le pont de Kazungula – Corridor Nord-Sud de la SADC	1.450.000
13	Projet d'approfondissement des réformes et de renforcement des capacités en matière de passation des marchés	5.660.000
Total		10.846.000
TOTAL – RESSOURCES DU FAD		127.033.727
RESSOURCES DE LA BAD - SECTEUR PRIVE		
14	PROJET DE MISE EN VALEUR D'UNE NOUVELLE MINE DE CUIVRE PRES DE LUMWANA	43.000.000
15	Banque Zanaco de la Zambie	10.000.000
16	Banque Investrust de la Zambie	3.500.000
17	SWARP SPINNING MILLS LTD (SSML)	7.240.000
18	Don d'assistance technique aux PME au titre du Fonds d'assistance au secteur privé africain (FAPA)	1.330.000
TOTAL - RESSOURCES de la BAD		65.070.000

** Projets en instance

Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités

Principe 1: Renforcer l'appropriation

L'opération proposée vient appuyer la mise en œuvre du sixième Plan national de développement (SNDP) 2011-2015 de la Zambie, qui constitue le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) du pays. Elle est alignée sur la Vision 2030 du Gouvernement, dont l'objectif est de faire de la Zambie un pays prospère à revenu intermédiaire à l'horizon 2030. Par ailleurs, l'opération appuie les efforts en vue de la réalisation des OMD pour la Zambie, à laquelle le Gouvernement s'est engagé.

Principe 2: Adopter au préalable, avec le Gouvernement et d'autres bailleurs de fonds, un Cadre de responsabilisation et de coordination concerté

Les Partenaires coopérants (PC) ont adopté une Stratégie commune d'assistance pour la Zambie (JASZ), sur la base du cinquième (FNPD), formalisé par la signature d'un Protocole d'accord (MoU). Cette Stratégie a fait l'objet d'une extension au titre de JASZ-II en mai 2011, pour couvrir la période 2011-2015 du SNPD. De plus, neuf PC ont mis en place un groupe d'Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (ABRP), et ont adopté un Cadre d'évaluation de la performance (CEP) concerté pour le suivi et l'évaluation de la performance du Gouvernement sur les objectifs convenus. Ce CEP englobe les principes généraux en matière d'appui budgétaire et est axé sur un éventail d'objectifs pertinents, mesurables, assortis de délais et réalisables, alignés sur les objectifs prioritaires en matière de politique. Un MoU a été signé en avril 2004 entre le Gouvernement et le groupe d'Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté. La Banque a signé le MoU en avril 2007. Des réunions de revue du CEP se tiennent sur une base trimestrielle en vue de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus. Les décaissements au titre de l'appui budgétaire sont fonction des résultats obtenus dans le cadre des revues annuelles conjointes.

Principe 3 : Adapter le cadre de responsabilisation et les modalités de l'appui de la Banque à la situation du pays

Les réunions de revue du CEP ont été réalignées sur le cycle budgétaire du Gouvernement. La première réunion de revue (qui se tient généralement en mai), évalue les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs définis pour l'année écoulée et note la performance du pays. Ainsi, les membres du groupe d'ABRP effectuent des décaissements pour l'exercice en cours. Les PC utilisent diverses modalités de décaissement, au nombre desquels figurent des accords de financement quinquennaux assortis de décaissements annuels (DFID), ou des méthodes de financement autonomes avec une ou deux tranches. La précédente intervention de la Banque (au titre de l'ABRP-III), initialement conçue pour être une opération assortie de deux tranches échelonnées sur deux ans, a fait l'objet d'un décaissement unique en 2010, afin d'aider le Gouvernement à faire face à crise internationale. Cette adaptation de l'appui de la Banque à la situation du pays reflète la flexibilité de la stratégie d'aide de la Banque.

Principe 4: Ne choisir que des actions nécessaires à la réalisation des objectifs du programme comme conditions de décaissement des prêts

L'un des principes du cadre concerté d'appui budgétaire exige que le CEP soit axé sur des objectifs mesurables et réalisables. L'opération proposée repose sur deux secteurs principaux, à savoir : la gestion des finances publiques et la fourniture de services sociaux. Les cinq objectifs spécifiques et les indicateurs de performance y relatifs retenus comme conditions préalables aux décaissements sont choisis à partir du CEP et n'introduisent pas de nouvelles conditionnalités.

Principe 5: Evaluer les progrès accomplis de manière transparente en vue d'un appui financier prévisible et axé sur la performance

La revue du CEP s'effectue chaque année, sur la base d'une matrice détaillée adoptée d'un commun accord avec le Gouvernement au cours de l'année précédente. Cette matrice décrit les mesures à prendre par le GRZ, les indicateurs de référence et les indicateurs cibles (dont notamment la définition, le calcul et les sources de données aux fins de vérifications), ainsi que les institutions ou les organismes publics concernés. A la suite de la Revue annuelle conjointe (qui se tient généralement en mai), un Rapport d'avancement du CEP pour la période sous revue est publié. Ce rapport évalue les progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif (intégralement réalisé, partiellement réalisé, ou non réalisé) et note les résultats. Afin d'améliorer la prévisibilité de l'appui budgétaire fourni par les PC, le cadre d'ABRP exige des donateurs qu'ils précisent, bien avant le début de l'exercice budgétaire, les volumes d'appui budgétaire qu'ils envisagent de décaisser, afin que ces montants puissent être comptabilisés dans le budget de l'Etat avant sa présentation au parlement au quatrième trimestre de chaque année. Ces indications sont fournies par les PC lors de la deuxième revue, qui se tient habituellement au troisième trimestre de chaque année, et qui porte également sur le choix des critères de performance pour l'année suivante. Ainsi, les objectifs fixés pour le CEP 2011-2013 seront formellement adoptés lors de la réunion de revue prévue en septembre 2011.

Progrès accomplis par la Zambie vers l'atteinte des OMD

Objectif	Cible	Indicateur	Données les plus récentes	Cible en 2015	La cible est-elle réalisable au regard de la tendance actuelle?
OMD 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1.a: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté	Proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté (%)	51	29	Réformes et investissements substantiels requis
		Indice d'écart de la pauvreté (%)	34	31.1	Oui
	Cible 1.C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population souffrant de la faim	Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans (%)	14.6	12.5	Accélération requise
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2.a: S'assurer que tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, puissent bénéficier d'un cycle d'études primaires complet à l'horizon 2015	Taux de scolarisation net au primaire (%)	100	100	Oui
		élèves ayant achevé le cycle primaire (%)	91.7	100	Accélération requise
		Taux d'alphabétisation :: 15-24 ans (%)	70	100	Accélération requise
OMD 3: Promouvoir l'égalité des genres	Cible 3.a : Eliminer les inégalités entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire, de préférence à l'horizon 2015, et dans tous les niveaux d'éducation pas plus tard qu'en 2015	Ratio filles/garçons au niveau du primaire	0.96	1	Oui
		Ratio filles/garçons au niveau du secondaire	0.88	1	Accélération requise
		Ratio filles/garçons au niveau du supérieur	0.74	1	Accélération requise
		Ratio femmes / hommes lettrés 15-24 ans	0.8	1	Accélération requise
		Proportion des femmes dans les emplois salariés (%)	0.34	-	-
		Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement (%)	14	30	Significant reforms needed
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Cible 4.a: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (décès pour 1000)	119	63.6	Accélération requise
		Taux de mortalité juvénile (décès pour 1000 naissances vivantes)	70	35.7	Accélération requise
		Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (%)	84.9	100	Accélération requise
OMD 5: Améliorer la santé maternelle	Cible 1.a: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternel	Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	591.2	162.3	Réformes et investissements substantiels requis
		Naissances assistées par le personnel de santé qualifié (%)	46.5	-	-
MDG 6: Combattre le VIH / SIDA, le paludisme et les autres maladies	Cible 6. A: Avoir stoppé la propagation du VIH / SIDA en 2015 et commencé à inverser la tendance	Taux de prévalence du VIH (%)	14.3	<15.6	Oui
		Proportion de la population (15-24 ans) ayant de bonnes connaissances générales sur le VIH/Sida (%)	48	-	-
		Taux de scolarité des orphelins par rapport aux non orphelins (10-24 ans) (%)	97	100	Oui
	Cible 6. b: Atteindre, d'ici 2010, l'accès universel au traitement du VIH /	Proportion de la population ayant une infection VIH à un stade avancé bénéficiant de l'accès aux ARV	79	80	Oui

Objectif	Cible	Indicateur	Données les plus récentes	Cible en 2015	La cible est-elle réalisable au regard de la tendance actuelle?	
	sida pour tous ceux qui en ont besoin					
	Cible 6.c: Avoir stoppé l'incidence du paludisme et d'autres grandes maladies d'ici 2015, et commencé à inverser la tendance	Nouveaux cas de paludisme pour 1000 habitants	252	≤225	Accélération requise	
		Taux de mortalité lié au paludisme pour 1 000 habitants	39	11	Accélération requise	
		Ménages avec ITN (%)	64.3	-	-	
MDG7: Assurer un environnement humain durable	Cible 7.a: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la perte des ressources environnementales	Superficie couverte par les forêts (%)	45	-	-	
		Superficie protégée pour préserver la diversité biologique (%)	41	-	-	
		Emission de dioxyde de carbone (TM par habitant)	0.22	-	-	
		Proportion de la population utilisant les combustibles solides (%)	83.8	-	-	
	Cible 7. c: Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population sans accès viable à l'eau potable et aux services d'assainissement de base	Proportion de la population sans accès à des sources améliorées d'eau potable (%)	40	25.5	Accélération requise	
		Proportion de la population sans accès aux installations d'assainissement améliorées (%)	36.1	13	Réformes et investissements substantiels requis	
MDG 8: Construire un partenariat mondial pour le développement	Cible 8.a: développer un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire	Aide étrangère au développement (US\$ m)	918.6	-	-	
		Accès aux marchés des pays développés	-	-	-	
		Investissement direct étranger (US\$ m)	699.15	-	-	
	Cible 8.b: Répondre aux besoins des pays les moins avancés					
		Cible 8. f: En coopération avec le secteur privé, rendre disponible les bienfaits des nouvelles technologies, notamment de l'information et de la communication	Ligne de téléphone fixe pour 1000 habitant	7	-	-
			Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 1000 habitants	322.8	-	-